

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1426

11 juillet 2007

SOMMAIRE

Ala S.A.	68448	Jari Invest S.A.	68435
Antex S.A.	68440	Jari Invest S.A.	68434
Bad Schönborn	68435	Kadant Holdings Sàrl	68435
CalEast Holdings 2	68444	MD Luxury Network S.A.	68433
C.E.V. Holding S.A.	68448	Newfield S.A.	68403
Ciancone S.A.	68439	Reyl (Lux) Global Funds	68402
Drayton S.A.	68444	SEB Fund Services S.A.	68441
EB8 Fund S. à r.l.	68403	Selector Management Fund	68402
Egon Diamond S.A.	68445	Siello S.A.	68441
Fi Reinsurance S.A.	68444	Stylemode S.A.	68439
Foncière Colbert Orco Développement S.A.	68441	Tarn Finance S.A.	68434
Foncière Colbert Orco Développement S.A.	68441	Teufelsbad	68435
Greenridge Finance S.à r.l.	68440	Tung Luxembourg Holding S.A.	68434
Industri Kapital Luxembourg S.à r.l.	68402	Wolmirstedt	68439

Reyl (Lux) Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.383.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2007

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration:

Dominique Reyl, Président (résidant professionnellement à CH-1201 Genève, 12, quai du Seujet)

Antoine Calvisi (résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal)

François Reyl (résidant professionnellement à CH-1201 Genève, 12, quai du Seujet).

Réviseur d'Entreprises:

ERNST & YOUNG, (ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

BANQUE DE LUXEMBOURG

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007065102/7/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05394. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.**Selector Management Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.306.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2007

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

L'Assemblée a par ailleurs pris note de la démission de Monsieur Pierre Baldauff en date du 16 août 2006 et a ratifié la cooptation de Monsieur Douglas Geertz, à cette même date.

Composition du Conseil d'Administration:

Fernand Reiners, Président (résidant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-Rue)

Douglas Geertz (résidant professionnellement à 2655 Le Jeune Road, Suite 522, Coral Gables, FL 33134)

Nico Thill (résidant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-Rue).

Réviseur d'Entreprises:

ERNST & YOUNG (ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

BANQUE DE LUXEMBOURG

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007065103/7/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05398. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.**Industri Kapital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.911.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *INDUSTRI KAPITAL LUXEMBOURG S.à r.l.*
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007066294/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00414. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Newfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 37.762.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 24 avril 2007 tenue au siège social de la société
Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration les résolutions suivantes:

Première résolution

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Patrick Hosti de son poste d'administrateur et décide de nommer en son remplacement par cooptation, Monsieur Aleksandar Vukotic, employé privé, né à Pancevo (Serbie), le 21 février 1973, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, en tant que nouvel administrateur de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2009.

Cette décision sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Seconde résolution

Faisant suite à la précédente résolution, le Conseil d'Administration se décompose comme suit:

- Christophe Masuccio, administrateur
- Francesco Zito, administrateur
- Aleksandar Vukotic, administrateur

Leur mandat prend fin lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2009.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007065364/1429/26.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01554. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

EB8 Fund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.219.

In the year two thousand seven, on the twenty-third of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- CPIM STRUCTURED CREDIT FUND 20 L.P., registered in The Cayman Islands at the Registrar of Companies under the number WK 16336, with registered address at Walker House 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1 - 9001 Cayman Islands (CPIM 20);
- CPIM STRUCTURED CREDIT FUND 1000 L.P., registered in The Cayman Islands at the Registrar of Companies under the number WK 14214, with registered address at Walker House 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1 - 9001 Cayman Islands (CPIM 1000);
- CPIM STRUCTURED CREDIT FUND 1500 L.P., registered in The Cayman Islands at the Registrar of Companies under the number WK 14850, with registered address at Walker House 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1 - 9001 Cayman Islands (CPIM 1500);
- CALIBER GLOBAL INVESTMENT LIMITED, registered at the Records of the Island of Guernsey under the number 43124, with registered address at Westbourne, The Grange, Guernsey, GY1 3BG, Channel Islands (CGIL); and
- HALVERTON CO-INVESTMENT LIMITED UK, registered at the Companies House under the number 6025410 in England and Wales with registered office at 15 Fulwood Place, London WC1V 6AY (HCI);

Hereby represented by Mr Yohan Menna, lawyer, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxies established under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary, to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to approve the entry into the share capital of the Company of new shareholders;
2. Decision to change nominal value of the issued shares from € 25.- into € 0.10 and to convert the 125,000 existing ordinary shares into 112,500 class A ordinary Shares and 12,500 class B ordinary Shares;
3. Decision to increase the subscribed share capital of the Company by a amount of EUR 110.- (one hundred and ten euro) so as to bring the Company's capital from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to EUR 12,610.- (twelve thousand six hundred and ten euro) subject to a global share premium of 996,555.- EUR (nine hundred and ninety-six thousand five hundred and fifty-five), by the creation and issue of new shares (the «New Shares»), as follows:
 - 500 (five hundred) A preference shares (the «A Preference Shares») for an amount of EUR 50.- (fifty euro), subject to a global share premium of EUR 905,950.- (nine hundred and five thousand nine hundred and fifty euro), for an aggregate amount of EUR 906,000.- (nine hundred and six thousand euro);
 - 150 (one hundred and fifty) B1 preference shares (the «B1 Preference Shares»), for an amount of EUR 15.- (fifteen euro), subject to a global share premium of EUR 27,030.- (twenty-seven thousand and thirty euro), for an aggregate amount of EUR 27,045.- (twenty-seven thousand and forty-five euro);
 - 100 (one hundred) B2 preference shares (the «B2 Preference Shares»), for an amount of EUR 10.- (ten euro), subject to a global share premium of EUR 18,020.- (eighteen thousand and twenty euro), for an aggregate amount of EUR 18,030.- (eighteen thousand and thirty euro);
 - 150 (one hundred and fifty) C1 preference shares (the «C1 Preference Shares»), for an amount of EUR 15.- (fifteen euro), subject to a global share premium of EUR 27,030.- (twenty-seven thousand and thirty euro), for an aggregate amount of EUR 27,045.- (twenty-seven thousand and forty-five euro);
 - 100 (one hundred) C2 preference shares (the «C2 Preference Shares»), for an amount of EUR 10.- (ten euro), subject to a global share premium of EUR 18,020.- (eighteen thousand and twenty euro), for an aggregate amount of EUR 18,030.- (eighteen thousand and thirty Euro);
 - 50 (fifty) D1 preference shares (the «D1 Preference Shares»), for an amount of EUR 5.- (five euro), subject to a global share premium of EUR 252,50 (two hundred and fifty-two euro and fifty cents), for an aggregate amount of EUR 257,50 (two hundred and fifty-seven euro and fifty cents); and
 - 50 (fifty) D2 preference shares (the «D2 Preference Shares»), for an amount of EUR 5.- (five euro), subject to a global share premium of EUR 253.- (two hundred and fifty-three), for an aggregate amount of EUR (two hundred and fifty-seven euro and fifty cents),
4. Subscription of the New Shares by contribution in cash;
5. Decision to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company so that it will henceforth read as follows:

« Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid up capital

The Company's corporate capital is fixed at € 12,610.- (twelve thousand six hundred and ten Euro) represented by 126,100 (one hundred twenty-six thousand one hundred) Shares («parts sociales») of € 0.10 (ten cents) each, all fully subscribed and entirely paid up, comprising 112,500 A ordinary Shares (the «A Ordinary Shares»), 12,500 B ordinary Shares (the «B Ordinary Shares») and together with the A Ordinary Shares, the «Ordinary Shares»), 500 A preference Shares (the «A Preference Shares») 150 B1 preference Shares (the «B1 Preference Shares»), 100 B2 preference Shares (the «B2 Preference Shares») 150 C1 preference Shares (the «C1 Preference Shares») 100 C2 preference Shares (the «C2 Preference Shares»), 50 D1 preference Shares (the «D1 Preference Shares») and 50 D2 preference Shares (the «D2 Preference Shares»).

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Share premium

Shares may be issued subject to a premium. In case Shares are issued with payment of a premium, the premium corresponding to the class of Shares issued shall be allocated to a reserve specifically dedicated to such class of Shares.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Definition of rights attached to each class of Shares

Each Share entitles the holder of that Share to a fraction of the corporate assets and profits of the Company as detailed in this article 6.5.

6.5.1 Dividends

Dividends in respect of each class of Shares shall be paid:-

- (i) in the amounts set out in paragraphs (a) to (h) below;
- (ii) to the relevant Shareholders out of the distributable profits of the Company within 5 Business Days of the end of each Period to the extent permitted by Luxembourg law;
- (iii) in accordance with the provisions regarding priority of dividend payments in Article 6.5.2;
- (iv) in accordance with Article 12.2.

(a) A Preference Shares

The holders of the A Preference Shares shall be entitled to a dividend in respect of each Period equal to the A Preference Amount (the «A Preference Dividend») and the A Preference Shares shall rank equally in respect of any such A Preference Dividend.

(b) B1 Preference Shares

The holders of the B1 Preference Shares shall be entitled to a dividend in respect of each Period equal to the B1 Preference Amount (the «B1 Preference Dividend») and the B1 Preference Shares shall rank equally in respect of any such B1 Preference Dividend.

(c) B2 Preference Shares

The holders of the B2 Preference Shares shall be entitled to a dividend in respect of each Period equal to the B2 Preference Amount (the «B2 Preference Dividend») and the B2 Preference Shares shall rank equally in respect of any such B2 Preference Dividend.

(d) C1 Preference Shares

The holders of the C1 Preference Shares shall be entitled to a dividend in respect of each Period equal to the C1 Preference Amount (the «C1 Preference Dividend») and the C1 Preference Shares shall rank equally in respect of any such C1 Preference Dividend.

(e) C2 Preference Shares

The holders of the C2 Preference Shares shall be entitled to a dividend in respect of each Period equal to the C2 Preference Amount (the «C2 Preference Dividend») and the C2 Preference Shares shall rank equally in respect of any such C2 Preference Dividend.

(f) D1 Preference Shares

The holders of the D1 Preference Shares shall be entitled to a dividend in respect of each Period equal to the D1 Preference Amount (the «D1 Preference Dividend») and the D1 Preference Shares shall rank equally in respect of any such D1 Preference Dividend.

(g) D2 Preference Shares

The holders of the D2 Preference Shares shall be entitled to a dividend in respect of each Period equal to the D2 Preference Amount (the «D2 Preference Dividend») and the D2 Preference Shares shall rank equally in respect of any such D2 Preference Dividend.

(h) Ordinary Shares

The holders of the Ordinary Shares shall not be entitled to any dividend or other distribution from the Company until all dividends accrued, declared or otherwise payable on the Preference Shares have been paid.

Thereafter, the holders of the A Ordinary Shares shall be entitled to a dividend equal to the CPIM Proportion of any remaining profits available for distribution to Shareholders (and the A Ordinary Shares shall rank equally in respect of any such dividend) and the holders of the B Ordinary Shares shall be entitled to a dividend equal to the HALVERTON Proportion of any such profits (and the B Ordinary Shares shall rank equally in respect of any such dividend).

6.5.2 Timing and priority of dividends

Dividends shall be paid out of the distributable profits of the Company to the relevant holders of Shares within 5 Business Days of the end of each Period in the following order of priority:

- (a) first, any C Preference Dividend in respect of that Period shall be paid *pari passu* to the holders of C Preference Shares;
- (b) secondly, any A Preference Dividend and B Preference Dividend in respect of that Period shall be paid *pari passu* to the holders of A Preference Shares and B Preference Shares;
- (c) thirdly, any D Preference Dividend in respect of that Period shall be paid *pari passu* to the holders of D Preference Shares; and

(d) thereafter, any dividend on the A Ordinary Shares and B Ordinary Shares in respect of that Period shall be paid *pari passu* to the holders of A Ordinary Shares and B Ordinary Shares.

6.5.3 Capital

On a return of capital by the Company, whether on a liquidation, reduction of capital, redemption of shares, repayment of share premium or otherwise, any return of capital (and/or any surplus assets) available for distribution to Shareholders shall be distributed in the following order of priority:

(a) first, an amount equal to any C Preference Dividend for the Period ending on the Capital Return Date shall be paid *pari passu* to the holders of C Preference Shares and an amount equal to any other unpaid dividend on any Shares shall be paid *pari passu* to the holders thereof;

(b) secondly, an amount equal to:

(i) the share capital and share premium paid up on the C Preference Shares; and

(ii) such amount as when added to (i) above and any amounts which have been repaid to the HALVERTON Shareholders in respect of any loan possibly advanced by them to the Company from time to time results in the holders of the C Preference Shares receiving an amount equal to the Relevant Proportion of the principal repaid to the holders of any Loan Notes and any other loans which the CPIM Investors may possibly have advanced to the Company from time to time;

shall be paid to the holders of C Preference Shares (pro rata to the share capital and share premium originally paid up on those Shares);

(c) thirdly, the remaining return of capital (and/or any surplus assets) less the share capital and share premium paid up on the Ordinary Shares and D Preference Shares and any remaining and unpaid Promote Amount shall be distributed *pari passu*:

(i) to the holders of A Preference Shares, as to the CPIM Proportion; and

(ii) to the holders of B Preference Shares, as to the HALVERTON Proportion (pro rata to the share capital and share premium originally paid up on those Shares);

(d) fourthly, an amount equal to:

(i) the share capital and share premium paid up on the D Preference Shares; and

(ii) an amount equal to any remaining and unpaid Promote Amount,

shall be distributed to the holders of D Preference Shares (pro rata to the share capital and share premium originally paid up on those Shares); and

(e) lastly, an amount equal to the share capital and share premium paid up on the Ordinary Shares shall be distributed to the holders of Ordinary Shares (pro rata to the share capital and share premium originally paid up on those Shares).

6.5.4 Voting Rights

At any meeting of the Shareholders, the Shareholders shall be entitled to one vote in respect of each Share they own.

6.6 - Transfer of Shares

In case of a single shareholder, the Company's Shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred *inter vivos* to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid *vis-à-vis* the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.7 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

6. Decision to change the financial year which shall now end on the 30th of June of each year and consequently, to amend article 11.1 of the articles of incorporation of the Company so that it will henceforth read as follows:

« **11.1. Fiscal year.** The Company's fiscal year starts on the 1st of July and ends on the 30th of June of the following year.»

7. Decision to have the first fiscal year ending on 30 June 2007;

8. Decision to amend the articles so as to insert an article on the definitions and the possibility for the board of managers (*conseil de gérance*) of the Company to proceed to the distribution of interim dividends;

9. Decision to amend and restate the articles of incorporation of the Company; and

10. Miscellaneous.

II. The shareholders represented (thereof to referred to as the «Existing Shareholders»), the proxy-holder of the represented shareholders, and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed ne

varietur by the represented shareholders, the proxy-holder of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Existing Shareholders unanimously resolve to approve the entry into the share capital of the Company of the following entities as new shareholders (hereafter referred as the «New Shareholders»):

- EB8 MIXER S.à r.l., having its registered at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered at the register of commerce and companies of Luxembourg under number B 125.058 and incorporated by a deed drawn up by Maître Hellinckx prenamed, on 16 February 2007, in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (EB8 MIXER); and

- COLINSCO LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership incorporated and registered in England and Wales under registration number (LP 11857) whose principal place of business is at Fairfax House, 15 Fulwood Place, London WC1V 6AY (COLINSCO);

The New Shareholders are hereby represented by Mr Yohan Menna, lawyer, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of two proxies established under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Existing Shareholders, together with the New Shareholders, are hereafter referred to as the «Shareholders».

Second resolution

The Existing Shareholders unanimously resolve to change nominal value of the issued shares from € 25.- into € 0.10, and to convert the 125,000 existing ordinary shares into 112,500 class A ordinary Shares and 12,500 class B ordinary Shares.

Third resolution

The Existing Shareholders unanimously resolve to increase the subscribed share capital of the Company by a amount of EUR 110.- (one hundred ten Euros) so as to bring the Company's capital from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 12,610.- (twelve thousand six hundred ten Euros) by the creation and issue of the New Shares, to be fully subscribed and fully paid-up at par value with a global share premium of EUR 996,555.- (nine hundred ninety-six thousand five hundred fifty-five Euros).

Fourth resolution

The Existing Shareholders unanimously resolve to approve the subscription of the New Shares by the Shareholders as listed in the table below and the payment for such New Shares by a contribution in cash of an aggregate amount of EUR 110.- (one hundred ten Euros) corresponding to the nominal value of the New Shares together with a global share premium of EUR 996,555.- (nine hundred ninety-six thousand five hundred fifty-five Euros), as follows:

Shareholders	Number and classes of New Shares subscribed	Nominal amount of New Shares subscribed (EUR)	Share Premium attached to New Shares (EUR)	Total Subscription Price
EB8 MIXER	500 A Preference Shares	50.-	905,950	906,000.-
HCI	150 B1 Preference Shares	15.-	27,030	27,045.-
HCI	150 C1 Preference Shares	15.-	27,030	27,045.-
HCI	50 D1 Preference Shares	5.-	252.50	257.50
HCI	45 D2 Preference Shares	4.5	227.25	231.75
COLINSCO	100 B2 Preference Shares	10.-	18,020	18,030.-
COLINSCO	100 C2 Preference Shares	10.-	18,020	18,030.-
COLINSCO	5 D2 Preference Shares	0.5	25.25	25.75
Total:	1,100	110.-	996,555	996,665.-

All the New Shares have been fully paid-up in cash at nominal value together with a share premium of an aggregate value of EUR 996,555.- (nine hundred ninety-six thousand five hundred fifty-five Euros), so that the amount of EUR 996,665.- (nine hundred ninety-six thousand six hundred sixty-five Euros) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

As a result of the following capital increase, the Shareholders respectively own a number of the Company's shares as mentioned in the table below:

Shareholders	Total Number and classes of Shares held	Number of Shares per classes	Total % age held
CPIM 1000	49,500	49,500 A Ordinary Shares	39.25
CPIM 1500	23,750	23,750 A Ordinary Shares	18.83
CPIM 20	34,750	34,750 A Ordinary Shares	27.56
CALIBER	4,500	4,500 A Ordinary Shares	3.57
HCI	12,895	12,500 B Ordinary Shares 150 B1 Preference Shares 150 C1 Preference Shares 50 D1 Preference Shares 45 D2 Preference Shares	10.23
EB8 MIXER	500	500 A Preference Shares	0.40
COLINSCO	205	100 B2 Preference Shares 100 C2 Preference Shares 5 D2 Preference Shares	0.16
Total:	126,100	N/A	100%

Following the previous resolutions, the new shareholders, as represented here above, appear here with the existing shareholders in order to deliberate and vote on the following remaining resolution:

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend Article 6 of the articles of incorporation of the Company so that it will henceforth read as follows:

« Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid up capital

The Company's corporate capital is fixed at € 12,610.- (twelve thousand six hundred and ten Euro) represented by 126,100 (one hundred twenty six thousand one hundred) Shares («parts sociales») of €0.10 (ten cents) each, all fully subscribed and entirely paid up, comprising 112,500 A ordinary Shares (the «A Ordinary Shares»), 12,500 B ordinary Shares (the «B Ordinary Shares» and together with the A Ordinary Shares, the «Ordinary Shares»), 500 A preference Shares (the «A Preference Shares») 150 B1 preference Shares (the «B1 Preference Shares»), 100 B2 preference Shares (the «B2 Preference Shares») 150 C1 preference Shares (the «C1 Preference Shares») 100 C2 preference Shares (the «C2 Preference Shares»), 50 D1 preference Shares (the «D1 Preference Shares») and 50 D2 preference Shares (the «D2 Preference Shares»).

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Share premium

Shares may be issued subject to a premium. In case Shares are issued with payment of a premium, the premium corresponding to the class of Shares issued shall be allocated to a reserve specifically dedicated to such class of Shares.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Definition of rights attached to each class of Shares

Each Share entitles the holder of that Share to a fraction of the corporate assets and profits of the Company as detailed in this article 6.5.

6.5.1 Dividends

Dividends in respect of each class of Shares shall be paid:-

(i) in the amounts set out in paragraphs (a) to (h) below;

(ii) to the relevant Shareholders out of the distributable profits of the Company within 5 Business Days of the end of each Period to the extent permitted by Luxembourg law;

(iii) in accordance with the provisions regarding priority of dividend payments in Article 6.5.2;

(iv) in accordance with Article 12.2.

(a) A Preference Shares

The holders of the A Preference Shares shall be entitled to a dividend in respect of each Period equal to the A Preference Amount (the «A Preference Dividend») and the A Preference Shares shall rank equally in respect of any such A Preference Dividend.

(b) B1 Preference Shares

The holders of the B1 Preference Shares shall be entitled to a dividend in respect of each Period equal to the B1 Preference Amount (the «B1 Preference Dividend») and the B1 Preference Shares shall rank equally in respect of any such B1 Preference Dividend.

(c) B2 Preference Shares

The holders of the B2 Preference Shares shall be entitled to a dividend in respect of each Period equal to the B2 Preference Amount (the «B2 Preference Dividend») and the B2 Preference Shares shall rank equally in respect of any such B2 Preference Dividend.

(d) C1 Preference Shares

The holders of the C1 Preference Shares shall be entitled to a dividend in respect of each Period equal to the C1 Preference Amount (the «C1 Preference Dividend») and the C1 Preference Shares shall rank equally in respect of any such C1 Preference Dividend.

(e) C2 Preference Shares

The holders of the C2 Preference Shares shall be entitled to a dividend in respect of each Period equal to the C2 Preference Amount (the «C2 Preference Dividend») and the C2 Preference Shares shall rank equally in respect of any such C2 Preference Dividend.

(f) D1 Preference Shares

The holders of the D1 Preference Shares shall be entitled to a dividend in respect of each Period equal to the D1 Preference Amount (the «D1 Preference Dividend») and the D1 Preference Shares shall rank equally in respect of any such D1 Preference Dividend.

(g) D2 Preference Shares

The holders of the D2 Preference Shares shall be entitled to a dividend in respect of each Period equal to the D2 Preference Amount (the «D2 Preference Dividend») and the D2 Preference Shares shall rank equally in respect of any such D2 Preference Dividend.

(h) Ordinary Shares

The holders of the Ordinary Shares shall not be entitled to any dividend or other distribution from the Company until all dividends accrued, declared or otherwise payable on the Preference Shares have been paid.

Thereafter, the holders of the A Ordinary Shares shall be entitled to a dividend equal to the CPIM Proportion of any remaining profits available for distribution to Shareholders (and the A Ordinary Shares shall rank equally in respect of any such dividend) and the holders of the B Ordinary Shares shall be entitled to a dividend equal to the HALVERTON Proportion of any such profits (and the B Ordinary Shares shall rank equally in respect of any such dividend).

6.5.2 Timing and priority of dividends

Dividends shall be paid out of the distributable profits of the Company to the relevant holders of Shares within 5 Business Days of the end of each Period in the following order of priority:

(a) first, any C Preference Dividend in respect of that Period shall be paid *pari passu* to the holders of C Preference Shares;

(b) secondly, any A Preference Dividend and B Preference Dividend in respect of that Period shall be paid *pari passu* to the holders of A Preference Shares and B Preference Shares;

(c) thirdly, any D Preference Dividend in respect of that Period shall be paid *pari passu* to the holders of D Preference Shares; and

(d) thereafter, any dividend on the A Ordinary Shares and B Ordinary Shares in respect of that Period shall be paid *pari passu* to the holders of A Ordinary Shares and B Ordinary Shares.

6.5.3 Capital

On a return of capital by the Company, whether on a liquidation, reduction of capital, redemption of shares, repayment of share premium or otherwise, any return of capital (and/or any surplus assets) available for distribution to Shareholders shall be distributed in the following order of priority:

(a) first, an amount equal to any C Preference Dividend for the Period ending on the Capital Return Date shall be paid *pari passu* to the holders of C Preference Shares and an amount equal to any other unpaid dividend on any Shares shall be paid *pari passu* to the holders thereof;

(b) secondly, an amount equal to:

(i) the share capital and share premium paid up on the C Preference Shares; and

(ii) such amount as when added to (i) above and any amounts which have been repaid to the HALVERTON Shareholders in respect of any loan possibly advanced by them to the Company from time to time results in the holders of the C Preference Shares receiving an amount equal to the Relevant Proportion of the principal repaid to the holders of any Loan Notes and any other loans which the CPIM Investors may possibly have advanced to the Company from time to time;

shall be paid to the holders of C Preference Shares (pro rata to the share capital and share premium originally paid up on those Shares);

(c) thirdly, the remaining return of capital (and/or any surplus assets) less the share capital and share premium paid up on the Ordinary Shares and D Preference Shares and any remaining and unpaid Promote Amount shall be distributed *pari passu*:

(i) to the holders of A Preference Shares, as to the CPIM Proportion; and

(ii) to the holders of B Preference Shares, as to the HALVERTON Proportion (pro rata to the share capital and share premium originally paid up on those Shares);

(d) fourthly, an amount equal to:

(i) the share capital and share premium paid up on the D Preference Shares; and

(ii) an amount equal to any remaining and unpaid Promote Amount,

shall be distributed to the holders of D Preference Shares (pro rata to the share capital and share premium originally paid up on those Shares); and

(e) lastly, an amount equal to the share capital and share premium paid up on the Ordinary Shares shall be distributed to the holders of Ordinary Shares (pro rata to the share capital and share premium originally paid up on those Shares).

6.5.4 Voting Rights

At any meeting of the Shareholders, the Shareholders shall be entitled to one vote in respect of each Share they own.

6.6 - Transfer of Shares

In case of a single shareholder, the Company's Shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred *inter vivos* to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid *vis-à-vis* the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.7 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to change the fiscal year which shall now end on the 30 June of each year and consequently, to amend article 11.1 of the articles of incorporation of the Company so that it will henceforth read as follows:

« **11.1. Fiscal year.** The Company's fiscal year starts on the 1st of July and ends on the 30th of June of the following year.»

Seventh resolution

The Shareholders resolve to have the first fiscal year ending on 30 June 2007.

Eighth resolution

The Shareholders resolve to amend the articles so as to insert an article on the definitions and the possibility for the board of managers (*conseil de gérance*) of the Company to proceed to the distribution of interim dividends.

Ninth resolution

The Shareholders resolve to amend and restate the articles of the Company as follows:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company («*société à responsabilité limitée*») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «*Company*»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «*Law*»), as well as by the articles of association (hereafter the «*Articles*»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.6., 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company. The Company will exist under the name of EB8 FUND Sàrl.

Art. 2. Corporate object. The Company's object is to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the «Connected Companies»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian of other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

The Company may in particular enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the private issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity, instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) of by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Director or in case of plurality of Directors, by a decision of the board of Directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Definitions. In addition to the other terms defined in other clauses of these Articles, the following words and terms shall have the following meaning if and when written in capital letters:

«A Ordinary Shares» means the A ordinary shares of € 0.10 each in the Company which carry the rights ascribed thereto in Article 6.5;

«A Preference Amount» means, in respect of each Period, an amount equal to the CPIM Proportion of the Equity Amount;

«A Preference Dividend» has the meaning ascribed thereto in Article 6.5.1. (a);

«A Preference Shares» means the A preference shares of € 0.10 each in the Company which carry the rights ascribed thereto in Article 6.5;

«Articles» has the meaning as set forth under Article 1;

«B Ordinary Shares» means the B ordinary shares of € 0.10 each in the Company which carry the rights ascribed thereto in Article 6.5;

«B Preference Dividend» means the B1 Preference Dividend and the B2 Preference Dividend;

«B Preference Shares» means the B1 Preference Shares and the B2 Preference Shares;

«B1 Preference Amount» means, in respect of each Period, the amount of the HALVERTON Equity Amount which can be distributed out of net income, profits or gains which have borne tax at an average rate of 22 per cent or more which would be creditable under Part XVIII ICTA 1988 if the recipient of a dividend of that amount from the Company were a UK company holding at least 10 per cent of the voting power or ordinary share capital in the Company;

«B1 Preference Dividend» has the meaning ascribed thereto in Article 6.5.1. (b);

«B1 Preference Shares»

means the B1 preference shares of € 0.10 each in the Company which carry the rights ascribed thereto in the Article 6.5;

«B2 Preference Amount» means, in respect of each Period, the amount of the HALVERTON Equity Amount less the B1 Preference Amount;

«B2 Preference Dividend» has the meaning ascribed thereto in Article 6.5.1(c);

«B2 Preference Shares» means the B2 preference shares of € 0.10 each in the Company which carry the rights ascribed thereto in Article 6.5;

«Business Day» means any day which is not a Saturday, a Sunday or a bank or public holiday in London or Luxembourg;

«Capital Return Date» means the date on which a return of capital on Shares by way of liquidation, reduction of capital, repayment of share premium, redemption of Shares or otherwise occurs;

«COLINSCO» means COLINSCO LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership incorporated and registered in England and Wales under registration number (LP 11857) whose principal place of business is at Fairfax House, 15 Fulwood Place, London WC1V 6AY or any entity being a permitted transferee or successor thereof;

«Company» has the meaning as set forth under Article 1;

«Connected Parties» has the meaning as set forth under Article 1;

«Contributions» means, with respect to any Shareholder or holder of Loan Notes (if any), the aggregate amount of any advances or contributions made by that person to the Company under any type of debt instrument possibly issued by the Company or by way of subscription for any shares or securities;

«Coupon Matching Amount» means, in respect of each Period:

(a) an amount equal to the Relevant Proportion of all interest and/or other amounts (other than principal) paid or payable to the holders of Loan Notes in respect of that Period before any deduction or withholding for or on account of tax;

plus

(b) the amount of any Coupon Matching Amount in respect of any previous Period which has not been paid to the holders of the C Preference Shares by way of dividend at the end of such Period.

«CPIM Funds» means CPIM STRUCTURED CREDIT FUND 20 LP, CPIM STRUCTURED CREDIT FUND 1000 LP; CPIM STRUCTURED CREDIT FUND 1500 LP, (each of which is registered in the Cayman Islands with registered address at Ansbacher House, 20 Genesis Close, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands) and CALIBER GLOBAL INVESTMENT registered in Guernsey with registered address of Westbourne, The Grange, Guernsey GY1 3BG, Channel Islands;

«CPIM Investors» means the CPIM FUNDS, EB8 MIXER, and any other fund or entity for which CPIM alone acts as investment manager and which (in each case) becomes a holder of A Ordinary Shares, or A Preference Shares;

«CPIM Proportion» means the proportion that the Contributions of the CPIM Investors from time to time bear to all Contributions to the Company by its Shareholders or the holders of any Loan Notes from time to time (or such other proportion as the Shareholders may unanimously agree) save that any Contributions in respect of the D Preference Shares shall be ignored and, in respect of the Initial Finance, the Contributions of the HALVERTON Shareholders shall be multiplied by;

«C Preference Dividend» means the C1 Preference Dividend and the C2 Preference Dividend;

«C Preference Shares» means the C1 Preference Shares and the C2 Preference Shares;

«C1 Preference Amount» means, in respect of each Period, the amount of the Coupon Matching Amount which can be distributed out of net income, profits or gains which have borne tax at an average rate of 22 per cent. or more which would be creditable under Part XVIII ICTA 1988 if the recipient of a dividend of that amount from the Company were a UK company holding at least 10 per cent. of the voting power or ordinary share capital in the Company;

«C1 Preference Dividend» has the meaning ascribed thereto in Article 6.5.1(d);

«C1 Preference Shares» means the C1 preference shares of €0.10 each in the Company which carry the rights ascribed thereto in the Article 6.5;

«C2 Preference Amount» means, in respect of each Period, the Coupon Matching Amount less the C1 Preference Amount;

«C2 Preference Dividend» has the meaning ascribed thereto in Article 6.5.1(e);

«C2 Preference Shares» means the C2 preference shares of € 0.10 each in the Company which carry the rights ascribed thereto in the Article 6.5;

«D Preference Dividend» means the D1 Preference Dividend and the D2 Preference Dividend;

«D Preference Shares» means the D1 Preference Shares and the D2 Preference Shares;

«D1 Preference Amount» means, in respect of any Period, the amount of the Promote Amount which can be distributed out of net income, profits or gains which have borne tax at an average rate of 22 per cent or more which would be creditable under Part XVIII ICTA 1988 if the recipient of a dividend of that amount from the Company were a UK company holding at least 10 per cent of the voting power or ordinary share capital in the Company;

«D1 Preference Dividend» has the meaning ascribed thereto in Article 6.5.1(f);

«D1 Preference Shares» means the D1 preference shares of € 0.10 each in the Company which carry the rights ascribed thereto in the Article 6.5;

«D2 Preference Amount» means, in respect of any Period, the Promote Amount less the D1 Preference Amount;

«D2 Preference Dividend» has the meaning ascribed thereto in Article 6.5.1(g);

«D2 Preference Shares» means the D2 preference shares of € 0.10 each in the Company which carry the rights ascribed thereto in the Article 6.5;

«EB8 MIXER» means a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the Laws of Luxembourg on 20th February 2007, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, or any other permitted transferee or successor thereof;

«Equity Amount» means, in respect of each Period:

(f) all profits available for distribution to Shareholders after the payment of any unpaid C Preference Dividend;
less

(b) the Promote Amount (if any) for that Period;

«HALVERTON Equity Amount» means, in respect of each Period, an amount equal to the HALVERTON Proportion of the Equity Amount;

«HALVERTON Proportion» means the proportion that the Contributions of the HALVERTON Shareholders from time to time bear to all Contributions to the Company by its Shareholders or the holders of any Loan Notes from time to time (or such other proportion as the Shareholders may unanimously agree) save that any contributions in respect of D Preference Shares shall be ignored and, in respect of the Initial Finance, the Contributions of the HALVERTON Shareholders shall be multiplied by;

«HALVERTON Shareholders» has the meaning ascribed thereto in the Shareholders' Agreement;

«HCL» means HALVERTON CO-INVESTMENT LIMITED (No: 6028410), whose registered office is at Fairfax House, 15 Fulwood Place, London WC1V 6AY or any permitted transferee or successor thereof;

«Initial Finance» means the first financing phase as defined from time to time by the Shareholders;

«Law» has the meaning as set forth under Article 1;

«Loan Notes» means any loan notes possibly issued from time to time by the Company;

«Ordinary Shares» means the A Ordinary Shares and B Ordinary Shares in the Company;

«Period» means, in relation to the first period, the period from and including 7 March 2007 to (but not including) the first occurring Period End Date, and in relation to each subsequent Period, the period from and including the last Period End Date to (but not including) the next Period End Date;

«Period End Date» means each of 15 March, 15 June, 15 September and 15 December, or in case any of these dates does not fall on a Business Day, the Business Day falling immediately after (and shall include, where appropriate, a Capital Return Date, and such other dates as the Shareholders may unanimously agree);

«Preference Shares» means the A Preference Shares, B1 Preference Shares, B2 Preference Shares, C1 Preference Shares, C2 Preference Shares, D1 Preference Shares and D2 Preference Shares in the Company;

«Promote Amount» means in respect of each Period the amount received as such by the Company from any of its subsidiaries as determined by the board of directors in compliance with any agreement possibly entered between the shareholders from time to time;

«Relevant Proportion» means the proportion that the Contributions of the HALVERTON Shareholders from time to time bear to the Contributions of the CPIM Investors from time to time (or such other proportion as the Shareholders may unanimously agree) save that any Contributions in respect of the D Preference Shares shall be ignored and in respect of the Initial Finance, the Contributions of the HALVERTON Shareholders shall be multiplied by;

«Shares» means the Ordinary Shares and the Preference Shares.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid up capital

The Company's corporate capital is fixed at € 12,610.- (twelve thousand six hundred and ten Euro) represented by 126,100 (one hundred twenty-six thousand one hundred) Shares («parts sociales») of € 0.10 (ten cents) each, all fully subscribed and entirely paid up, comprising 112,500 A ordinary Shares (the «A Ordinary Shares»), 12,500 B ordinary Shares (the «B Ordinary Shares») and together with the A Ordinary Shares, the «Ordinary Shares»), 500 A preference Shares (the «A Preference Shares») 150 B1 preference Shares (the «B1 Preference Shares»), 100 B2 preference Shares (the «B2 Preference Shares») 150 C1 preference Shares (the «C1 Preference Shares») 100 C2 preference Shares (the «C2 Preference Shares»), 50 D1 preference Shares (the «D1 Preference Shares») and 50 D2 preference Shares (the «D2 Preference Shares»).

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2,

among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Share premium

Shares may be issued subject to a premium. In case Shares are issued with payment of a premium, the premium corresponding to the class of Shares issued shall be allocated to a reserve specifically dedicated to such class of Shares.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5. Definition of rights attached to each class of Shares

Each Share entitles the holder of that Share to a fraction of the corporate assets and profits of the Company as detailed in this article 6.5.

6.5.1 Dividends

Dividends in respect of each class of Shares shall be paid:-

- (i) in the amounts set out in paragraphs (a) to (h) below;
- (ii) to the relevant Shareholders out of the distributable profits of the Company within 5 Business Days of the end of each Period to the extent permitted by Luxembourg law;
- (iii) in accordance with the provisions regarding priority of dividend payments in Article 6.5.2;
- (iv) in accordance with Article 12.2.

(a) A Preference Shares

The holders of the A Preference Shares shall be entitled to a dividend in respect of each Period equal to the A Preference Amount (the «A Preference Dividend») and the A Preference Shares shall rank equally in respect of any such A Preference Dividend.

(b) B1 Preference Shares

The holders of the B1 Preference Shares shall be entitled to a dividend in respect of each Period equal to the B1 Preference Amount (the «B1 Preference Dividend») and the B1 Preference Shares shall rank equally in respect of any such B1 Preference Dividend.

(c) B2 Preference Shares

The holders of the B2 Preference Shares shall be entitled to a dividend in respect of each Period equal to the B2 Preference Amount (the «B2 Preference Dividend») and the B2 Preference Shares shall rank equally in respect of any such B2 Preference Dividend.

(d) C1 Preference Shares

The holders of the C1 Preference Shares shall be entitled to a dividend in respect of each Period equal to the C1 Preference Amount (the «C1 Preference Dividend») and the C1 Preference Shares shall rank equally in respect of any such C1 Preference Dividend.

(e) C2 Preference Shares

The holders of the C2 Preference Shares shall be entitled to a dividend in respect of each Period equal to the C2 Preference Amount (the «C2 Preference Dividend») and the C2 Preference Shares shall rank equally in respect of any such C2 Preference Dividend.

(f) D1 Preference Shares

The holders of the D1 Preference Shares shall be entitled to a dividend in respect of each Period equal to the D1 Preference Amount (the «D1 Preference Dividend») and the D1 Preference Shares shall rank equally in respect of any such D1 Preference Dividend.

(g) D2 Preference Shares

The holders of the D2 Preference Shares shall be entitled to a dividend in respect of each Period equal to the D2 Preference Amount (the «D2 Preference Dividend») and the D2 Preference Shares shall rank equally in respect of any such D2 Preference Dividend.

(h) Ordinary Shares

The holders of the Ordinary Shares shall not be entitled to any dividend or other distribution from the Company until all dividends accrued, declared or otherwise payable on the Preference Shares have been paid.

Thereafter, the holders of the A Ordinary Shares shall be entitled to a dividend equal to the CPIM Proportion of any remaining profits available for distribution to Shareholders (and the A Ordinary Shares shall rank equally in respect of any such dividend) and the holders of the B Ordinary Shares shall be entitled to a dividend equal to the HALVERTON Proportion of any such profits (and the B Ordinary Shares shall rank equally in respect of any such dividend).

6.5.2 Timing and priority of dividends

Dividends shall be paid out of the distributable profits of the Company to the relevant holders of Shares within 5 Business Days of the end of each Period in the following order of priority:

(a) first, any C Preference Dividend in respect of that Period shall be paid *pari passu* to the holders of C Preference Shares;

(b) secondly, any A Preference Dividend and B Preference Dividend in respect of that Period shall be paid *pari passu* to the holders of A Preference Shares and B Preference Shares;

(c) thirdly, any D Preference Dividend in respect of that Period shall be paid *pari passu* to the holders of D Preference Shares; and

(d) thereafter, any dividend on the A Ordinary Shares and B Ordinary Shares in respect of that Period shall be paid *pari passu* to the holders of A Ordinary Shares and B Ordinary Shares.

6.5.3 Capital

On a return of capital by the Company, whether on a liquidation, reduction of capital, redemption of shares, repayment of share premium or otherwise, any return of capital (and/or any surplus assets) available for distribution to Shareholders shall be distributed in the following order of priority:

(a) first, an amount equal to any C Preference Dividend for the Period ending on the Capital Return Date shall be paid *pari passu* to the holders of C Preference Shares and an amount equal to any other unpaid dividend on any Shares shall be paid *pari passu* to the holders thereof;

(b) secondly, an amount equal to:

(i) the share capital and share premium paid up on the C Preference Shares; and

(ii) such amount as when added to (i) above and any amounts which have been repaid to the HALVERTON Shareholders in respect of any loan possibly advanced by them to the Company from time to time results in the holders of the C Preference Shares receiving an amount equal to the Relevant Proportion of the principal repaid to the holders of any Loan Notes and any other loans which the CPIM Investors may possibly have advanced to the Company from time to time;

shall be paid to the holders of C Preference Shares (pro rata to the share capital and share premium originally paid up on those Shares);

(c) thirdly, the remaining return of capital (and/or any surplus assets) less the share capital and share premium paid up on the Ordinary Shares and D Preference Shares and any remaining and unpaid Promote Amount shall be distributed *pari passu*:

(i) to the holders of A Preference Shares, as to the CPIM Proportion; and

(ii) to the holders of B Preference Shares, as to the HALVERTON Proportion (pro rata to the share capital and share premium originally paid up on those Shares);

(d) fourthly, an amount equal to:

(i) the share capital and share premium paid up on the D Preference Shares; and

(ii) an amount equal to any remaining and unpaid Promote Amount,

shall be distributed to the holders of D Preference Shares (pro rata to the share capital and share premium originally paid up on those Shares); and

(e) lastly, an amount equal to the share capital and share premium paid up on the Ordinary Shares shall be distributed to the holders of Ordinary Shares (pro rata to the share capital and share premium originally paid up on those Shares).

6.5.4 Voting Rights

At any meeting of the Shareholders, the Shareholders shall be entitled to one vote in respect of each Share they own.

6.6 - Transfer of Shares

In case of a single shareholder, the Company's Shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred *inter vivos* to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid *vis-à-vis* the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.7 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more Directors. The Director(s) need not to be shareholder(s). If several Directors have been appointed, they will constitute a board of Directors.

The Director(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Director, or in case of plurality of Directors, of the board of Directors.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the Director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole Director, and, in case of plurality of Directors, by the sole signature of any Director or by the joint or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of Directors in the limits of such power.

The Director, or in case of plurality of Directors, the board of Directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Director, or in case of plurality of Directors, the board of Directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of Directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of Directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of Directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any Director.

The board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at the meeting of the board of Directors.

In case of plurality of Directors, resolutions shall be taken by a simple majority of Directors present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions passed at the Directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all Directors may participate in any meeting of the board of Directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the Directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of Directors

The Director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Monday of May at 3.00 P.M.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of Directors, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of July and ends on the 30th of June of the following year.

11.2 - Annual accounts

Each year, the Director, or in case of plurality of Directors, the board of Directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1. General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital. OPR: required by law

The balance of the net profits may be distributed to the Shareholder(s) in accordance with Article 6.5.

12.2. Distribution of Interim Dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 12.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the board of directors together with the Shareholders:

- The board of directors shall have exclusive competence to take the initiative to declare an interim dividend and allow the distribution of such interim dividend as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the board of directors is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and in particular Article 6.5 and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholders.

- In addition, the decision of the board of directors shall be supported by interim financial statements of the Company showing a distributable profit in an amount sufficient to proceed to such interim distribution.

- Finally, the distribution of an interim dividend shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the interim financial statements of the Company. The board of directors may mandate an independent auditor to review the interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of Article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholders of the dividends which have been distributed to them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five years after the date of the distribution.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Closure of the meeting

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

As the agenda is exhausted and nobody requests anymore, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the meeting and to the members of the bureau, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mars,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- CPIM STRUCTURED CREDIT FUND 20 L.P., inscrite au Registre des Sociétés («Registrar of Companies») aux îles Cayman sous le numéro WK 16336, ayant son siège à Walker House 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1 - 9001 Iles Cayman;

- CPIM STRUCTURED CREDIT FUND 1000 L.P., inscrite au Registre des Sociétés («Registrar of Companies») aux îles Cayman sous le numéro WK 14214, ayant son siège à Walker House 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1 - 9001 Iles Cayman;

- CPIM STRUCTURED CREDIT FUND 1500 L.P., inscrite au Registre des Sociétés («Registrar of Companies») aux îles Cayman sous le numéro WK 14850, ayant son siège à Walker House 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1 - 9001 Iles Cayman;

- CALIBER GLOBAL INVESTMENT LIMITED, inscrite auprès du Registre de l'île de Guernsey («Records of the Island of Guernsey») sous le numéro 43124, ayant son siège à Westbourne, The Grange, Guernsey, GY1 3BG, Iles de la Manche; et

- HALVERTON CO-INVESTMENT LIMITED UK, inscrite au registre des sociétés («Companies House») d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 6025410, ayant son siège à 15 Fulwood Place, Londres WC1V 6AY.

Ici représentées par M. Yohan Menna, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu de procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant qu'il établisse que:

I. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Décision d'approuver l'entrée de nouveaux associés dans le capital social de la Société;

2. Décision de changer la valeur nominale des parts sociales libérées de € 25,- en € 0,10 et de convertir les 125.000 parts sociales ordinaires existantes en 112.500 parts sociales ordinaires de classe A et 12.500 parts sociales ordinaires de classe B;

3. Décision d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de 110,- EUR (cent dix Euros) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) à 12.610,- EUR (douze mille six cent dix Euros), par la création et la libération de nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales») ayant chacune une valeur nominale de 0,10 EUR (Dix Cents) par paiement en numéraire (ci-après les «Nouvelles Parts Sociales») avec une prime d'émission globale de 996.555,- EUR (neuf cent quatre-vingt-seize mille cinq cent cinquante-cinq Euros) comme suit:

- 500 (cinq cents) parts sociales à Droit Préférentiel A (les «Parts Sociales à Droit Préférentiel A») émises pour un montant nominal de 50,- EUR (cinquante Euros) assorties d'une prime d'émission de 905.950,- EUR (neuf cent cinq mille neuf cent cinquante Euros), soit un prix d'émission total de 906.000,- EUR (neuf cent six mille Euros);

- 150 (cent cinquante) parts sociales à Droit Préférentiel B1 (les «Parts Sociales à Droit Préférentiel B1»), émises pour un montant nominal de 15,- EUR (quinze Euros), assorties d'une prime d'émission de 27.030,- EUR (vingt-sept mille trente Euros), soit un prix d'émission total de 27.045,- EUR (vingt-sept mille quarante-cinq Euros);

- 100 (cent) parts sociales à Droit Préférentiel B2 (les «Parts Sociales à Droit Préférentiel B2»), émises pour un montant nominal de 10,- EUR (dix Euros) assorties d'une prime d'émission de 18.020,- EUR (dix-huit mille vingt Euros), soit un prix d'émission total de 18.030,- EUR (dix-huit mille trente Euros);

- 150 (cent cinquante) parts sociales à Droit Préférentiel C1 (les «Parts Sociales à Droit Préférentiel C1»), émises pour un montant nominal de 15,- EUR (quinze Euros), assorties d'une prime d'émission de 27.030,- EUR (vingt-sept mille trente Euros), soit un prix d'émission total de 27.045,- EUR (vingt-sept mille quarante-cinq Euros);

- 100 (cent) parts sociales à Droit Préférentiel C2 (les «Parts Sociales à Droit Préférentiel C2»), émises pour un montant nominal de 10,- EUR (dix Euros) assorties d'une prime d'émission de 18.020,- EUR (dix-huit mille vingt Euros), soit un prix d'émission total de 18.030,- EUR (dix-huit mille trente Euros);

- 50 (cinquante) parts sociales à Droit Préférentiel D1 (les «Parts Sociales à Droit Préférentiel D1»), émises pour un montant nominal de 5,- EUR (cinq Euros), assorties d'une prime d'émission de 252,50 EUR (deux cent cinquante-deux Euros et cinquante Cents), soit un prix d'émission total de 257,50 EUR (deux cent cinquante-sept Euros et cinquante Cents);

- 50 (cinquante) parts sociales à Droit Préférentiel D2 (les «Parts Sociales à Droit Préférentiel D2»), émises pour un montant nominal de 5,- EUR (cinq Euros), assorties d'une prime d'émission de 252,50 EUR (deux cent cinquante-deux Euros et cinquante Cents), soit un prix d'émission total de 257,50 EUR (deux cent cinquante-sept Euros et cinquante Cents);

4. Souscription des Nouvelles Part Sociales par contribution en numéraire;

5. Décision de modifier l'article 6 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à 12.610,- EUR (douze mille six cent dix Euros) représenté par 126.100 (cent vingt-six mille cent) Parts Sociales de 0,10 EUR (dix Cents) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées, comprenant 112.500 (cent douze mille cinq cents) parts sociales ordinaire de classe A (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A»), 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaire de classe B (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B») et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaire de classe A, les «Parts Sociales Ordinaires»), 500 (cinq cents) parts sociales à Droit Préférentiel A (les «Parts Sociales à Droit Préférentiel A»), 150 (cent cinquante et une) parts sociales à Droit Préférentiel B1 (les «Parts Sociales à Droit Préférentiel B1»), 100 (cent) parts sociales à Droit Préférentiel B2 (les «Parts Sociales à Droit Préférentiel B2»), 150 (cent cinquante) parts sociales à Droit Préférentiel C1 (les «Parts Sociales à Droit Préférentiel C1»), 100 (cent) parts sociales à Droit Préférentiel C2 (les «Parts Sociales à Droit Préférentiel C2»), 50 (cinquante) parts sociales à Droit Préférentiel D1 (les «Parts Sociales à Droit Préférentiel D1»), 50 (cinquante) parts sociales à Droit Préférentiel D2 (les «Parts Sociales à Droit Préférentiel D2»),

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Prime d'émission

La libération des Parts Sociales peut être soumise à une prime d'émission. Dans l'hypothèse où une prime d'émission est versée, le montant de la prime correspondant à la catégorie de Parts Sociales émises considérée sera allouée à une réserve spécifiquement consacrée à cette catégorie de Parts Sociales.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Définition des droits attachés à chaque catégorie de Parts Sociales

Chaque détenteur de Parts Sociales bénéficie des droit économiques attachés à la catégorie de Parts Sociales qu'il détient, comme détaillé dans cet Article 6.5.:

6.5.1 Dividendes

Les Dividendes attachés à chaque catégorie de Parts Sociales devront être payés:

- (i) selon les montants établis dans les Articles (a) to (h) ci-dessous;
- (ii) aux Associés concernés au moyen des bénéfices distribuables de la Société dans les 5 Jours Ouvrables suivant la fin de chaque Période dans la limite autorisée par la loi luxembourgeoise;
- (iii) conformément aux dispositions relatives à la priorité du paiement des dividendes de l'Article 6.5.2.
- (iv) conformément aux dispositions de l'Article 12.2.

(a) Parts Sociales à Droit Préférentiel A

Les détenteurs des Parts Sociales à Droit Préférentiel A ont droit à un dividende pour chaque Période égal au Montant Préférentiel A (le «Dividende Préférentiel A») et les Parts Sociales à Droit Préférentiel A sont traitées pari passu entre elles concernant leur droit au Dividende Préférentiel A.

(b) Parts Sociales à Droit Préférentiel B1

Les détenteurs des Parts Sociales à Droit Préférentiel B1 ont droit à un dividende pour chaque Période égal au Montant Préférentiel B1 (le «Dividende Préférentiel B1») et les Parts Sociales à Droit Préférentiel B1 sont traitées pari passu entre elles concernant leur droit au Dividende Préférentiel B1.

(c) Parts Sociales à Droit Préférentiel B2

Les détenteurs des Parts Sociales à Droit Préférentiel B2 ont droit à un dividende pour chaque Période égal au Montant Préférentiel B2 (le «Dividende Préférentiel B2») et les Parts Sociales à Droit Préférentiel B2 sont traitées pari passu entre elles concernant leur droit au Dividende Préférentiel B2.

(d) Parts Sociales à Droit Préférentiel C1

Les détenteurs des Parts Sociales à Droit Préférentiel C1 ont droit à un dividende pour chaque Période égal au Montant Préférentiel C1 (le «Dividende Préférentiel C1») et les Parts Sociales à Droit Préférentiel C1 sont traitées pari passu entre elles concernant leur droit au Dividende Préférentiel C1.

(e) Parts Sociales à Droit Préférentiel C2

Les détenteurs des Parts Sociales à Droit Préférentiel C2 ont droit à un dividende pour chaque Période égal au Montant Préférentiel C2 (le «Dividende Préférentiel C2») et les Parts Sociales à Droit Préférentiel C2 sont traitées pari passu entre elles concernant leur droit au Dividende Préférentiel C2.

(f) Parts Sociales à Droit Préférentiel D1

Les détenteurs des Parts Sociales à Droit Préférentiel D1 ont droit à un dividende pour chaque Période égal au Montant Préférentiel D1 (le «Dividende Préférentiel D1») et les Parts Sociales à Droit Préférentiel D1 sont traitées pari passu entre elles concernant leur droit au Dividende Préférentiel D1.

(g) Parts Sociales à Droit Préférentiel D2

Les détenteurs des Parts Sociales à Droit Préférentiel D2 ont droit à un dividende pour chaque Période égal au Montant Préférentiel D2 (le «Dividende Préférentiel D2») et les Parts Sociales à Droit Préférentiel D2 sont traitées pari passu entre elles concernant leur droit au Dividende Préférentiel D2.

(h) Parts Sociales Ordinaires

Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires n'auront droit à aucun dividende ou autre distribution de la Société jusqu'à ce que tous les dividendes accumulés ou déclarés sur les Parts Sociales à Droit Préférentiel aient été payés.

Par la suite, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe A auront un droit à dividende égal à la Proportion CPIM de tout profit distribuable (et les Parts Sociales Ordinaires de Classe A seront traitées pari passu quant à leur droit au dividende qui leur est alloué) et les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe B auront un droit à dividende égal à la Proportion HALVERTON de tout profit distribuable (et les Parts Sociales Ordinaires de Classe B seront traitées pari passu quant à leur droit au dividende qui leur est alloué).

6.5.2 Echéances et priorité des dividendes

Les dividendes devront être payés dans la mesure des bénéfices distribuables aux détenteurs concernés des Parts Sociales dans les 5 Jours Ouvrables suivant la fin de chaque Période dans l'ordre suivant de priorité:

(a) Premièrement, tout Dividende Préférentiel C accumulé au titre d'une Période devra être payé pari passu aux détenteurs de Parts Sociales à Droit Préférentiel C;

(b) Deuxièmement, tout Dividende Préférentiel A, de même que tout Dividende de Préférence B accumulés au titre d'une Période devront être payés pari passu aux détenteurs de Parts Sociales à Droit Préférentiel A et aux détenteurs de Parts Sociales à Droit Préférentiel B;

(c) Troisièmement, tout Dividende Préférentiel D accumulé au titre d'une Période devra être payé pari passu aux détenteurs de Parts Sociales à Droit Préférentiel D;

(d) Finalement, tous dividendes alloués aux Parts Sociales Ordinaires de Classe A et sur aux Parts Sociales Ordinaires de Classe B au titre d'une Période devront être payés pari passu aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe A et aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe B.

6.5.3 Capital

Lors d'un remboursement de capital par la Société, à l'occasion d'une liquidation, d'une réduction de capital, d'un rachat de Parts Sociales, d'un remboursement de Prime d'Emission ou autre, tout revenu du capital (et/ou tout surplus) distribuable aux Associés devra être distribué selon l'ordre de priorité suivant:

(a) Premièrement, un montant égal à tout Dividende Préférentiel C accumulé au titre d'une Période se terminant à la Date de Remboursement de Capital devra être payée pari passu aux détenteurs de Parts Sociales à Droit Préférentiel C et un montant égal à tout autre dividende impayé né sur toutes autres Parts Sociales devra être payé pari passu aux détenteurs des Parts Sociales concernées;

(b) Deuxièmement, un montant égal:

Au capital social et à la prime d'émission payés sur chaque Part Sociale à Droit Préférentiel C; et

Tout montant qui, ajouté aux montants figurant en (i) ci-dessus, permet aux détenteurs de Parts Sociales à Droit Préférentiel C de recevoir un montant équivalent à la Proportion Concernée remboursée aux détenteurs de Billets d'Emprunt sur le principal des Billets d'Emprunt concernés, ainsi que tout montant remboursé aux Associés HALVERTON au titre de tout prêt qu'ils auraient pu accorder à la Société, ainsi que tout montant remboursé aux Associés CPIM au titre de tout prêt qu'ils auraient pu accorder à la Société.;

Devra être payé aux détenteurs de Parts Sociales à Droit Préférentiel C (au pro rata du capital social et de la prime d'émission versés pour libérer les Parts Sociales en question);

(c) Troisièmement, tout revenu du capital restant impayé (et/ou tout autre surplus) moins le montant du capital social et la prime d'émission payés au titre des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales à Droit Préférentiel D, moins toute portion restante et non payée du Montant de l'Intéressement, doit être distribué pari passu comme suit:

aux détenteurs de Parts Sociales à Droit Préférentiel A, concernant la Proportion CPIM;

aux détenteurs de Parts Sociales à Droit Préférentiel B, concernant la Proportion HALVERTON (au pro rata du montant du capital social et de la prime d'émission initialement versés au titre de ces Parts Sociales);

(d) quatrièmement:

un montant égal au capital social et de la prime d'émission versés au titre des Parts Sociales à Droit Préférentiel D; et un montant égal au Montant de l'Intéressement,

doit être distribué aux détenteurs de Parts Sociales à Droit Préférentiel D (au pro rata du montant du capital social et de la prime d'émission initialement versés au titre de ces Parts Sociales); et

(e) finalement, un montant égal au montant du capital social et de la prime d'émission versés au titre des Parts Sociales Ordinaires doit être distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires (au pro rata du montant du capital social et de la prime d'émission initialement versés au titre de ces Parts Sociales).

6.5.4 Droits de vote

Lors des Assemblées Générales de la Société, les détenteurs des Parts Sociales ont un droit de vote proportionnel au nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

6. Décision de changer l'exercice social qui se terminera désormais le 30 juin de chaque année et par conséquent, décision de modifier l'article 11.1 des statuts de la Société, lequel devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 11.1. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de juillet et finit le trentième jour du mois de juin de l'année suivante.»

7. Décision de terminer le premier exercice social le 30 juin 2007;

8. Décision de modifier les statuts de la Société pour insérer un article sur les définitions et la possibilité pour le conseil de gérance de procéder à une distribution de dividendes intérimaires;

9. Décision de modifier et de procéder à une refonte des statuts de la Société; et

10. Divers.

II. Les associés représentés (ci-après les «Associés Actuels»), le mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des associés représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des associés représentés.

III. Il résulte de cette liste de présence que toutes les parts sociales en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

I. Première résolution

Les Associés Actuels décident à l'unanimité d'approuver l'entrée des entités suivantes, en tant que nouveaux associés, dans le capital social de la Société (ci-après les «Nouveaux Associés»):

- EB8 MIXER S.à r.l., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.058 et constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Hellinckx, précité, le 16 février 2007, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; et

- COLINSCO LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership constitué et enregistré en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro (LP 11857) dont le principal centre d'affaire est situé à Fairfax House, 15 Fulwood Place, London WC1V 6AY.

Les nouveaux associés sont ici représentés par Monsieur Yohan Menna, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu de deux procurations sous seing privé.

Les procurations, signées ne varietur par les comparants et le soussigné notaire resteront annexées aux présentes pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés Actuels, ensemble avec les Nouveaux Associés, seront ci-après dénommés les «Associés».

II. Deuxième résolution

Les Associés décident de changer la valeur nominale des parts sociales libérées de € 25,- en € 0,10 et de convertir les 125.000 parts sociales ordinaires existantes en 112.500 parts sociales ordinaires de classe A et 12.500 parts sociales ordinaires de classe B.

III. Troisième résolution

Les Associés Actuels décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de 110,- EUR (cent dix Euros) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) à 12.610,- EUR (douze mille six cent dix Euros) par la création et la libération de Nouvelles Parts Sociales, entièrement souscrites et libérées à leur valeur nominale outre le versement d'une prime d'émission d'un montant total de 996.555,- EUR (neuf cent quatre-vingt-seize mille cinq cent cinquante-cinq Euros).

IV. Quatrième résolution

Les Associés Actuels décident d'approuver la souscription des Nouvelles Parts Sociales par les Associés repris dans le tableau ci-dessous et la libération en numéraire de celles-ci pour un montant total de 110,- EUR (cent dix Euros) correspondant à leur valeur nominale avec une prime d'émission d'un montant total de 996.555,- EUR (neuf cent quatre-vingt-seize mille cinq cent cinquante-cinq Euros), comme suit:

Associés	Nombre et classe de Parts Sociales souscrites	Valeur nominale des Parts Sociales souscrites (EUR)	Prime d'émission versée (EUR)	Montant total des souscriptions
EB8 MIXER	500 Parts Sociales à Droit Préférentiel A	50,-	905.950	906.000,-
HCI	150 Parts Sociales à Droit Préférentiel B1	15,-	27.030	27.045,-
HCI	50 Parts Sociales à Droit Préférentiel D1	5,-	252,50	257,50
COLINSCO	100 Parts Sociales à Droit Préférentiel B2	10,-	18.020	18.030,-
COLINSCO	5 Parts Sociales à Droit Préférentiel D2	0.5	25,25	25,75
Total:	1.100	110,-	996.555	996.665,-

Toutes les Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement libérées en numéraire, à leur valeur nominale outre le versement d'une prime d'émission d'un montant total de 996.555,- EUR (neuf cent quatre-vingt-seize mille cinq cent cinquante-cinq Euros) par conséquent le montant de 99.665,- EUR (neuf cent quatre-vingt-seize mille six cent soixante-cinq Euros) est maintenant à la disposition de la Société, preuve de ce qui précède a été donné au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Conséquemment à cette augmentation de capital, les Associés détiennent respectivement le nombre de parts sociales suivantes dans la Société:

Associés	Nombre et classes de Parts Sociales détenues	Nombre de Parts Sociales par classe	%age total détenu
CPIM 1000	49.500	49.500 Parts Sociales Ordinaires de Classe A	39,25
CPIM 1500	23.750	23.750 Parts Sociales Ordinaires de Classe A	18,83
CPIM 20	34.750	34.750 Parts Sociales Ordinaires de Classe A	27,56
CALIBER	4.500	4.500 Parts Sociales Ordinaires de Classe A	3,57
HCI	12.895	12.500 Parts Sociales Ordinaires de Classe B 150 Parts Sociales à Droit Préférentiel C1 45 Parts Sociales à Droit	10,23

			Préférentiel D2	
COLINSCO	205	100	Parts Sociales à Droit	0,16
			Préférentiel B2	
			5 Parts Sociales à Droit	
			Préférentiel D2	
Total:	126.100		N/A	100%

Au vu des résolutions précédentes, les nouveaux associés, tels que représentés ci-dessus, apparaissent ici avec les associés actuels afin de délibérer et de voter sur la résolution suivante:

V. Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, lequel devra désormais être lu comme suit:

« Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à 12.610,- EUR (douze mille six cent dix Euros) représenté par 126.100 (cent vingt-six mille cent) Parts Sociales de 0,10 EUR (dix Cents) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées, comprenant 112.500 (cent douze mille cinq cents) parts sociales ordinaire de classe A (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A»), 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaire de classe B (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B») et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaire de classe A, les «Parts Sociales Ordinaires», 500 (cinq cents) parts sociales à Droit Préférentiel A (les «Parts Sociales à Droit Préférentiel A»), 150 (cent cinquante et une) parts sociales à Droit Préférentiel B1 (les «Parts Sociales à Droit Préférentiel B1»), 100 (cent) parts sociales à Droit Préférentiel B2 (les «Parts Sociales à Droit Préférentiel B2»), 150 (cent cinquante) parts sociales à Droit Préférentiel C1 (les «Parts Sociales à Droit Préférentiel C1»), 100 (cent) parts sociales à Droit Préférentiel C2 (les «Parts Sociales à Droit Préférentiel C2»), 50 (cinquante) parts sociales à Droit Préférentiel D1 (les «Parts Sociales à Droit Préférentiel D1»), 50 (cinquante) parts sociales à Droit Préférentiel D2 (les «Parts Sociales à Droit Préférentiel D2»),

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Prime d'émission

La libération des Parts Sociales peut être soumise à une prime d'émission. Dans l'hypothèse où une prime d'émission est versée, le montant de la prime correspondant à la catégorie de Parts Sociales émises considérée sera allouée à une réserve spécifiquement consacrée à cette catégorie de Parts Sociales.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Définition des droits attachés à chaque catégorie de Parts Sociales

Chaque détenteur de Parts Sociales bénéficie des droits économiques attachés à la catégorie de Parts Sociales qu'il détient, comme détaillé dans cet Article 6.5.:

6.5.1 Dividendes

Les Dividendes attachés à chaque catégorie de Parts Sociales devront être payés:

- (v) selon les montants établis dans les Articles (a) to (h) ci-dessous;
- (vi) aux Associés concernés au moyen des bénéfices distribuables de la Société dans les 5 Jours Ouvrables suivant la fin de chaque Période dans la limite autorisée par la loi luxembourgeoise;
- (vii) conformément aux dispositions relatives à la priorité du paiement des dividendes de l'Article 6.5.2.
- (viii) conformément aux dispositions de l'Article 12.2.

(a) Parts Sociales à Droit Préférentiel A

Les détenteurs des Parts Sociales à Droit Préférentiel A ont droit à un dividende pour chaque Période égal au Montant Préférentiel A (le «Dividende Préférentiel A») et les Parts Sociales à Droit Préférentiel A sont traitées pari passu entre elles concernant leur droit au Dividende Préférentiel A.

(b) Parts Sociales à Droit Préférentiel B1

Les détenteurs des Parts Sociales à Droit Préférentiel B1 ont droit à un dividende pour chaque Période égal au Montant Préférentiel B1 (le «Dividende Préférentiel B1») et les Parts Sociales à Droit Préférentiel B1 sont traitées pari passu entre elles concernant leur droit au Dividende Préférentiel B1.

(c) Parts Sociales à Droit Préférentiel B2

Les détenteurs des Parts Sociales à Droit Préférentiel B2 ont droit à un dividende pour chaque Période égal au Montant Préférentiel B2 (le «Dividende Préférentiel B2») et les Parts Sociales à Droit Préférentiel B2 sont traitées pari passu entre elles concernant leur droit au Dividende Préférentiel B2.

(d) Parts Sociales à Droit Préférentiel C1

Les détenteurs des Parts Sociales à Droit Préférentiel C1 ont droit à un dividende pour chaque Période égal au Montant Préférentiel C1 (le «Dividende Préférentiel C1») et les Parts Sociales à Droit Préférentiel C1 sont traitées pari passu entre elles concernant leur droit au Dividende Préférentiel C1.

(e) Parts Sociales à Droit Préférentiel C2

Les détenteurs des Parts Sociales à Droit Préférentiel C2 ont droit à un dividende pour chaque Période égal au Montant Préférentiel C2 (le «Dividende Préférentiel C2») et les Parts Sociales à Droit Préférentiel C2 sont traitées pari passu entre elles concernant leur droit au Dividende Préférentiel C2.

(f) Parts Sociales à Droit Préférentiel D1

Les détenteurs des Parts Sociales à Droit Préférentiel D1 ont droit à un dividende pour chaque Période égal au Montant Préférentiel D1 (le «Dividende Préférentiel D1») et les Parts Sociales à Droit Préférentiel D1 sont traitées pari passu entre elles concernant leur droit au Dividende Préférentiel D1.

(g) Parts Sociales à Droit Préférentiel D2

Les détenteurs des Parts Sociales à Droit Préférentiel D2 ont droit à un dividende pour chaque Période égal au Montant Préférentiel D2 (le «Dividende Préférentiel D2») et les Parts Sociales à Droit Préférentiel D2 sont traitées pari passu entre elles concernant leur droit au Dividende Préférentiel D2.

(h) Parts Sociales Ordinaires

Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires n'auront droit à aucun dividende ou autre distribution de la Société jusqu'à ce que tous les dividendes accumulés ou déclarés sur les Parts Sociales à Droit Préférentiel aient été payés.

Par la suite, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe A auront un droit à dividende égal à la Proportion CPIM de tout profit distribuable (et les Parts Sociales Ordinaires de Classe A seront traitées pari passu quant à leur droit au dividende qui leur est alloué) et les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe B auront un droit à dividende égal à la Proportion HALVERTON de tout profit distribuable (et les Parts Sociales Ordinaires de Classe B seront traitées pari passu quant à leur droit au dividende qui leur est alloué).

6.5.2 Echéances et priorité des dividendes

Les dividendes devront être payés dans la mesure des bénéfices distribuables aux détenteurs concernés des Parts Sociales dans les 5 Jours Ouvrables suivant la fin de chaque Période dans l'ordre suivant de priorité:

(a) Premièrement, tout Dividende Préférentiel C accumulé au titre d'une Période devra être payé pari passu aux détenteurs de Parts Sociales à Droit Préférentiel C;

(b) Deuxièmement, tout Dividende Préférentiel A, de même que tout Dividende de Préférence B accumulés au titre d'une Période devront être payés pari passu aux détenteurs de Parts Sociales à Droit Préférentiel A et aux détenteurs de Parts Sociales à Droit Préférentiel B;

(c) Troisièmement, tout Dividende Préférentiel D accumulé au titre d'une Période devra être payé pari passu aux détenteurs de Parts Sociales à Droit Préférentiel D;

(d) Finalement, tous dividendes alloué aux Parts Sociales Ordinaires de Classe A et sur aux Parts Sociales Ordinaires de Classe B au titre d'une Période devront être payés pari passu aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe A et aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe B.

6.5.3 Capital

Lors d'un remboursement de capital par la Société, à l'occasion d'une liquidation, d'une réduction de capital, d'un rachat de Parts Sociales, d'un remboursement de Prime d'Emission ou autre, tout revenu du capital (et/ou tout surplus) distribuable aux Associés devra être distribué selon l'ordre de priorité suivant:

(a) Premièrement, un montant égal à tout Dividende Préférentiel C accumulé au titre d'une Période se terminant à la Date de Remboursement de Capital devra être payée pari passu aux détenteurs de Parts Sociales à Droit Préférentiel C et un montant égal à tout autre dividende impayé né sur toutes autres Parts Sociales devra être payé pari passu aux détenteurs des Parts Sociales concernées;

(b) Deuxièmement, un montant égal:

(i) Au capital social et à la prime d'émission payés sur chaque Part Sociale à Droit Préférentiel C; et

(j) Tout montant qui, ajouté aux montants figurant en (i) ci-dessus, permet aux détenteurs de Parts Sociales à Droit Préférentiel C de recevoir un montant équivalent à la Proportion Concernée remboursée aux détenteurs de Billets d'Emprunt sur le principal des Billets d'Emprunt concernés, ainsi que tout montant remboursé aux Associés HALVERTON au titre de tout prêt qu'ils auraient pu accorder à la Société, ainsi que tout montant remboursé aux Associés CPIM au titre de tout prêt qu'ils auraient pu accorder à la Société.;

Devra être payé aux détenteurs de Parts Sociales à Droit Préférentiel C (au pro rata du capital social et de la prime d'émission versés pour libérer les Parts Sociales en question);

(e) Troisièmement, tout revenu du capital restant impayé (et/ou tout autre surplus) moins le montant du capital social et la prime d'émission payés au titre des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales à Droit Préférentiel D, moins toute portion restante et non payée du Montant de l'Intéressement, doit être distribué pari passu comme suit:

aux détenteurs de Parts Sociales à Droit Préférentiel A, concernant la Proportion CPIM;

aux détenteurs de Parts Sociales à Droit Préférentiel B, concernant la Proportion HALVERTON (au pro rata du montant du capital social et de la prime d'émission initialement versés au titre de ces Parts Sociales);

(c) quatrièmement:

un montant égal au capital social et de la prime d'émission versés au titre des Parts Sociales à Droit Préférentiel D; et un montant égal au Montant de l'Intéressement,

doit être distribué aux détenteurs de Parts Sociales à Droit Préférentiel D (au pro rata du montant du capital social et de la prime d'émission initialement versés au titre de ces Parts Sociales); et

(d) finalement, un montant égal au montant du capital social et de la prime d'émission versés au titre des Parts Sociales Ordinaires doit être distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires (au pro rata du montant du capital social et de la prime d'émission initialement versés au titre de ces Parts Sociales).

6.5.4 Droits de vote

Lors des Assemblées Générales de la Société, les détenteurs des Parts Sociales ont un droit de vote proportionnel au nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

VI. Sixième résolution

Les Associés décident de modifier de changer l'année fiscale qui se terminera désormais le 30 juin de chaque année et par conséquent, décision de modifier l'article 11.1 des statuts de la Société, lequel devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 11.1. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de juillet et finit le trentième jour du mois de juin de l'année suivante.»

VII. Septième résolution

Les Associés décident de terminer le premier exercice social le 30 juin 2007.

VIII. Huitième résolution

Les Associés décident de modifier les statuts de la Société pour insérer un article sur les définitions et la possibilité pour le conseil de gérance de procéder à une distribution de dividendes intérimaires.

IX. Neuvième résolution

Les Associés décident de modifier et de procéder à une refonte des statuts de la Société comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet l'acquisition ou la vente ou tout autre acte de disposition, et la détention, directe ou indirecte, de tout intérêt dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»).

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par, ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou partie substantielle du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit par de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toute forme de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission privée de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tout instrument de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toute garantie, fournir tout gages ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toute opération légale, commerciale, technique ou financière et en général toute opération nécessaire et utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg - Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Définitions.

«Apports» signifie toute avance ou tout apport fait par les Associés à la Société par le biais d'une avance dans le cadre de tout instrument de dette, prix de souscription, prime d'émission ou sous toute autre forme que ce soit;

«Associés HALVERTON» a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Associés;

«Billets d'Emprunt» signifie tout billet d'emprunt de la Société qui peut occasionnellement être émis par la Société aux Investisseurs CPIM;

«COLINSCO» signifie COLINSCO LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership constitué et enregistré en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro d'enregistrement (LP 11857) et ayant son principal établissement à Fairfax House, 15 Fulwood Place, London WC1V 6AY ou toute entité étant un cessionnaire autorisé ou un de ses successeurs;

«Date de Distribution» signifie le 15 mars, le 15 juin, le 15 septembre et le 15 décembre, ou au cas où l'une de ces dates ne tombe pas sur un jour Ouvrable, le jour Ouvrable tombant juste après (et devant inclure, le cas échéant, une Date de Remboursement de Capital, et toute autre date que les Associés peuvent unanimement fixer);

«Date de Remboursement de Capital» signifie la date à laquelle un remboursement de capital des Parts Sociales par le biais d'une liquidation, d'une réduction de capital, d'un remboursement de prime d'émission, d'un rachat des Parts Sociales ou autre se déroule;

«Dividende Préférentiel A» a la signification qui lui est donnée à l'Article 6.5.1(a);

«Dividende Préférentiel B» signifie le Dividende Préférentiel B1 et le Dividende Préférentiel B2;

«Dividende Préférentiel B1» a la signification qui lui est donnée à l'Article 6.5.1(b);

«Dividende Préférentiel B2» a la signification qui lui est donnée à l'Article 6.5.1 (c);

«Dividende Préférentiel C» signifie le Dividende Préférentiel C1 et le Dividende Préférentiel C2;

«Dividende Préférentiel C1» a la signification qui lui est donnée à l'Article 6.5.1(d);

«Dividende Préférentiel C2» a la signification qui lui est donnée à l'Article 6.5.1(e);

«Dividende Préférentiel D» signifie le Dividende Préférentiel D1 et le Dividende Préférentiel D2;

«Dividende Préférentiel D1» a la signification qui lui est donnée à l'Article 6.5.1(f);

«Dividende Préférentiel D2» a la signification qui lui est donnée à l'Article 6.5.1(g);

«EB8 MIXER» signifie la société à responsabilité limitée constituée sous les lois luxembourgeoises le 20 février 2007, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, ou tout autre cessionnaire autorisé ou l'un de ses successeurs;

«Financement Initial» signifie la première phase de financement telle que définie occasionnellement par les associés;

«Fonds CPIM» signifie CPIM STRUCTURED CREDIT FUND 20 LP, CPIM STRUCTURED CREDIT FUND 1000 LP; CPIM STRUCTURED CREDIT FUND 1500 LP, (chacun étant enregistré aux Iles Caimans et ayant son siège social à Ansbacher House, 20 Genesis Close, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands) et CALIBER GLOBAL INVESTMENT enregistré à Guernsey et ayant son siège social à Westbourne, The Grange, Guernsey GY1 3BG, Channel Islands;

«HCL» signifie HALVERTON CO-INVESTMENT LIMITED (No: 6028410), dont le siège social est à Fairfax House, 15 Fulwood Place, London WC1V 6AY ou tout autre cessionnaire autorisé ou l'un de ses successeurs;

«Investisseurs CPIM» signifie les FONDOS CPIM, EB8 MIXER, et tout autre fond ou entité pour qui CPIM agit seul en tant que gestionnaire d'investissement et qui (dans chaque cas) devient détenteur de Parts Sociales Ordinaires de Classe A, un associé de EB8 MIXER;

«Jour Ouvrable» signifie tout jour qui ne soit pas un samedi, un dimanche ou un jour férié à Londres ou au Luxembourg;

«Loi» a la signification qui lui est donnée à l'Article 1^{er} ;

«Montant Correspondant au Coupon» signifie, par rapport à chaque Période:

(a) un montant égal à la Proportion Concernée de tous les intérêts et/ou autres montants (autre que le principal) payé ou payable aux détenteurs de Billets d'Emprunt par rapport à cette période avant toute déduction ou retenue à cause ou du fait d'une taxation;

plus

(b) le montant de tout Montant Correspondant au Coupon par rapport à toute Période précédente qui n'a pas été payé aux détenteurs de Parts Sociales à Droit Préférentiel C par le biais d'un dividende du fait de l'insuffisance de profits à la fin de cette période;

«Montant de l'Intéressement» signifie [à suivre à partir de l'annexe Intéressement];

«Montant de Préférence A» signifie, par rapport à chaque Période, un montant égal à la Proportion CPIM du Montant Réserve aux Associés;

«Montant de Préférence B1» signifie, par rapport à chaque Période, le montant du Montant Réserve à HALVERTON qui peut être distribué à partir du revenu net, des bénéfices ou des profits qui ont subi ou vont subir une taxation à un taux moyen de [22 pour cent] ou plus pouvant être honorable sous Part XVIII ICTA 1988 si le bénéficiaire d'un dividende de ce montant de la Société était une société du Royaume-Uni détenant au moins 10 pour cent des droits de vote ou du capital social ordinaire de la Société;

«Montant de Préférence B2» signifie, par rapport à chaque Période, le montant du Montant Réserve à HALVERTON moins le Montant de Préférence B1;

«Montant de Préférence C1» signifie, par rapport à chaque Période, le montant du Montant Correspondant au Coupon qui peut être distribué à partir du revenu net, des bénéfices ou des profits qui ont subi ou vont subir une taxation à un taux moyen de [20 pour cent] ou plus pouvant être honorable sous Part XVIII ICTA 1988 si le bénéficiaire d'un dividende de ce montant de la Société était une société du Royaume-Uni détenant au moins 10 pour cent des droits de vote ou du capital social ordinaire de la Société;

«Montant de Préférence C2» signifie, par rapport à chaque Période, le Montant Correspondant au Coupon moins le Montant de Préférence C1;

«Montant de Préférence D1» signifie, par rapport à chaque Période, le montant du Montant de l'Intéressement qui peut être distribué à partir du revenu net, des bénéfices ou des profits qui ont subi ou vont subir une taxation à un taux moyen de [22 pour cent] ou plus pouvant être honorable sous Part XVIII ICTA 1988 si le bénéficiaire d'un dividende de ce montant de la Société était une société du Royaume-Uni détenant au moins 10 pour cent des droits de vote ou du capital social ordinaire de la Société;

«Montant de Préférence D2» signifie, par rapport avec chaque Période, le Montant de l'Intéressement moins le Montant de Préférence D1;

«Montant Réserve à HALVERTON» signifie, par rapport à chaque Période, un montant égal à la Proportion HALVERTON du Montant Réserve aux Associés;

«Montant Réserve aux Associés» signifie, par rapport à chaque Période,

(a) tous les profits disponibles pour distribution aux Associés après paiement de tout Dividende Préférentiel C;

Moins

le Montant de L'Intéressement (le cas échéant) pour cette Période;

«Parties Liées» a la signification qui lui est donnée à l'Article

«Parts Sociales» signifie les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales à Droit Préférentiel;

«Parts Sociales à Droit Préférentiel» signifie les Parts Sociales à Droit Préférentiel A, les Parts Sociales à Droit Préférentiel B1, les Parts Sociales à Droit Préférentiel B2, les Parts Sociales à Droit Préférentiel C1 et les Parts Sociales à Droit Préférentiel C2 de la Société;

«Parts Sociales à Droit Préférentiel A» signifie les parts sociales à Droit Préférentiel A de € 0,10 chacune dans la Société qui ont les droits qui leur sont donnés à l'Article 6.5;

«Parts Sociales à Droit Préférentiel B» signifie les Parts Sociales à Droit Préférentiel B1 et les Parts Sociales à Droit Préférentiel B2;

«Parts Sociales à Droit Préférentiel B1» signifie les parts sociales à Droit Préférentiel B1 de € 0,10 chacune dans la Société qui ont les droits qui leur sont donnés à l'Article 6.5;

«Parts Sociales à Droit Préférentiel B2» signifie les parts sociales à Droit Préférentiel B2 de € 0,10 chacune dans la Société qui ont les droits qui leur sont donnés à l'Article 6.5;

«Parts Sociales à Droit Préférentiel C» signifie les Parts Sociales à Droit Préférentiel C1 et les Parts Sociales à Droit Préférentiel C2;

«Parts Sociales à Droit Préférentiel C1» signifie les parts sociales à Droit Préférentiel C1 de € 0,10 chacune dans la Société qui ont les droits qui leur sont donnés à l'Article 6.5;

«Parts Sociales à Droit Préférentiel C2» signifie les parts sociales à Droit Préférentiel C2 de € 0,10 chacune dans la Société qui ont les droits qui leur sont donnés à l'Article 6.5;

«Parts Sociales à Droit Préférentiel D» signifie les Parts Sociales à Droit Préférentiel D1 et les Parts Sociales à Droit Préférentiel D2;

«Parts Sociales à Droit Préférentiel D1» signifie les parts sociales à Droit Préférentiel D1 de € 0,10 chacune dans la Société qui ont les droits qui leur sont donnés à l'Article 6.5;

«Parts Sociales à Droit Préférentiel D2» signifie les parts sociales à Droit Préférentiel D2 de of € 0,10 chacune dans la Société qui ont les droits qui leur sont donnés à l'Article 6.5;

«Parts Sociales Ordinaires» signifie les Parts Sociales Ordinaires A et les Parts Sociales Ordinaires B de la Société;

«Parts Sociales Ordinaires de Classe A» signifie les parts sociales ordinaires de classe A de € 0,10 chacune dans la Société qui ont les droits qui leur sont donnés à l'Article 6.5;

«Parts Sociales Ordinaires de Classe B» signifie les parts sociales ordinaires de classe B de € 0,10 chacune dans la Société qui ont les droits qui leur sont donnés à l'Article 6.5;

«Période» signifie, par rapport à la première période, la période partant du et incluant le 7 mars 2007 jusqu'à la première Date de Distribution (sans l'inclure), et par rapport à chaque Période suivante, la période partant de et incluant la dernière Date de Distribution jusqu'à la Date de Distribution suivante (sans l'inclure);

«Proportion Concernée» signifie la proportion que les Apports des Associés HALVERTON ont de temps à autres par rapport à tous les Apports des Investisseurs CPIM (ou toute proportion que les Associés peuvent accepter unanimement) sous la réserve que tout Apport fait en rapport avec les Parts Sociales à Droit Préférentiel D doivent être ignorés et, par rapport au Financement Initial, les Apports des Associés HALVERTON doivent être multipliés par;

«Proportion CPIM» signifie la proportion que les Apports des Investisseurs CPIM ont de temps à autres par rapport à tous les Apports à la Société par ses Associés ou les détenteurs de tout Billet d'Emprunt (ou toute proportion que les Associés peuvent accepter unanimement) sous la réserve que tout Apport fait en rapport avec les Parts Sociales à Droit Préférentiel D doivent être ignorés et, par rapport au Financement Initial, les Apports des Associés HALVERTON doivent être multipliés par;

«Proportion HALVERTON» signifie la proportion que les Apports des Associés HALVERTON ont de temps à autres par rapport à tous les Apports à la Société des Associés ou les détenteurs de tout Billet d'Emprunt (ou toute proportion que les Associés peuvent accepter unanimement) sous la réserve que tout Apport fait en rapport avec les Parts Sociales à Droit Préférentiel D doivent être ignorés et, par rapport au Financement Initial, les Apports des Associés HALVERTON doivent être multipliés par;

«Société» a la signification qui lui est donnée à l'Article 1^{er} ;

«Statuts» signifie les présents statuts;

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à 12.610,- EUR (douze mille six cent dix Euros) représenté par 126.100 (cent vingt-six mille cent) Parts Sociales de 0,10 EUR (dix Cents) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées, comprenant 112.500 (cent douze mille cinq cents) parts sociales ordinaire de classe A (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A»), 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaire de classe B (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B») et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaire de classe A, les «Parts Sociales Ordinaires»), 500 (cinq cents) parts sociales à Droit Préférentiel A (les «Parts Sociales à Droit Préférentiel A»), 150 (cent cinquante et une) parts sociales à Droit Préférentiel B1 (les «Parts Sociales à Droit Préférentiel B1»), 100 (cent) parts sociales à Droit Préférentiel B2 (les «Parts Sociales à Droit Préférentiel B2»), 150 (cent cinquante) parts sociales à Droit Préférentiel C1 (les «Parts Sociales à Droit Préférentiel C1»), 100 (cent) parts sociales à Droit Préférentiel C2 (les «Parts Sociales à Droit Préférentiel C2»), 50 (cinquante) parts

sociales à Droit Préférentiel D1 (les «Parts Sociales à Droit Préférentiel D1»), 50 (cinquante) parts sociales à Droit Préférentiel D2 (les «Parts Sociales à Droit Préférentiel D2»),

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Prime d'émission

La libération des Parts Sociales peut être soumise à une prime d'émission. Dans l'hypothèse où une prime d'émission est versée, le montant de la prime correspondant à la catégorie de Parts Sociales émises considérée sera allouée à une réserve spécifiquement consacrée à cette catégorie de Parts Sociales.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Définition des droits attachés à chaque catégorie de Parts Sociales

Chaque détenteur de Parts Sociales bénéficie des droits économiques attachés à la catégorie de Parts Sociales qu'il détient, comme détaillé dans cet Article 6.5.:

6.5.1 Dividendes

Les Dividendes attachés à chaque catégorie de Parts Sociales devront être payés:

- (i) selon les montants établis dans les Articles (a) to (h) ci-dessous;
- (ii) aux Associés concernés au moyen des bénéfices distribuables de la Société dans les 5 Jours Ouvrables suivant la fin de chaque Période dans la limite autorisée par la loi luxembourgeoise;
- (iii) conformément aux dispositions relatives à la priorité du paiement des dividendes de l'Article 6.5.2.
- (iv) conformément aux dispositions de l'Article 12.2.

(k) Parts Sociales à Droit Préférentiel A

Les détenteurs des Parts Sociales à Droit Préférentiel A ont droit à un dividende pour chaque Période égal au Montant Préférentiel A (le «Dividende Préférentiel A») et les Parts Sociales à Droit Préférentiel A sont traitées pari passu entre elles concernant leur droit au Dividende Préférentiel A.

(l) Parts Sociales à Droit Préférentiel B1

Les détenteurs des Parts Sociales à Droit Préférentiel B1 ont droit à un dividende pour chaque Période égal au Montant Préférentiel B1 (le «Dividende Préférentiel B1») et les Parts Sociales à Droit Préférentiel B1 sont traitées pari passu entre elles concernant leur droit au Dividende Préférentiel B1.

(m) Parts Sociales à Droit Préférentiel B2

Les détenteurs des Parts Sociales à Droit Préférentiel B2 ont droit à un dividende pour chaque Période égal au Montant Préférentiel B2 (le «Dividende Préférentiel B2») et les Parts Sociales à Droit Préférentiel B2 sont traitées pari passu entre elles concernant leur droit au Dividende Préférentiel B2.

(n) Parts Sociales à Droit Préférentiel C1

Les détenteurs des Parts Sociales à Droit Préférentiel C1 ont droit à un dividende pour chaque Période égal au Montant Préférentiel C1 (le «Dividende Préférentiel C1») et les Parts Sociales à Droit Préférentiel C1 sont traitées pari passu entre elles concernant leur droit au Dividende Préférentiel C1.

(o) Parts Sociales à Droit Préférentiel C2

Les détenteurs des Parts Sociales à Droit Préférentiel C2 ont droit à un dividende pour chaque Période égal au Montant Préférentiel C2 (le «Dividende Préférentiel C2») et les Parts Sociales à Droit Préférentiel C2 sont traitées pari passu entre elles concernant leur droit au Dividende Préférentiel C2.

(p) Parts Sociales à Droit Préférentiel D1

Les détenteurs des Parts Sociales à Droit Préférentiel D1 ont droit à un dividende pour chaque Période égal au Montant Préférentiel D1 (le «Dividende Préférentiel D1») et les Parts Sociales à Droit Préférentiel D1 sont traitées pari passu entre elles concernant leur droit au Dividende Préférentiel D1.

(q) Parts Sociales à Droit Préférentiel D2

Les détenteurs des Parts Sociales à Droit Préférentiel D2 ont droit à un dividende pour chaque Période égal au Montant Préférentiel D2 (le «Dividende Préférentiel D2») et les Parts Sociales à Droit Préférentiel D2 sont traitées pari passu entre elles concernant leur droit au Dividende Préférentiel D2.

(r) Parts Sociales Ordinaires

Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires n'auront droit à aucun dividende ou autre distribution de la Société jusqu'à ce que tous les dividendes accumulés ou déclarés sur les Parts Sociales à Droit Préférentiel aient été payés.

Par la suite, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe A auront un droit à dividende égal à la Proportion CPIM de tout profit distribuable (et les Parts Sociales Ordinaires de Classe A seront traitées pari passu quant à leur droit au dividende qui leur est alloué) et les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe B auront un droit à dividende égal à la Proportion HALVERTON de tout profit distribuable (et les Parts Sociales Ordinaires de Classe B seront traitées pari passu quant à leur droit au dividende qui leur est alloué).

6.5.2 Echéances et priorité des dividendes

Les dividendes devront être payés dans la mesure des bénéfices distribuables aux détenteurs concernés des Parts Sociales dans les 5 Jours Ouvrables suivant la fin de chaque Période dans l'ordre suivant de priorité:

(f) Premièrement, tout Dividende Préférentiel C accumulé au titre d'une Période devra être payé pari passu aux détenteurs de Parts Sociales à Droit Préférentiel C;

(g) Deuxièmement, tout Dividende Préférentiel A, de même que tout Dividende de Préférence B accumulés au titre d'une Période devront être payés pari passu aux détenteurs de Parts Sociales à Droit Préférentiel A et aux détenteurs de Parts Sociales à Droit Préférentiel B;

(h) Troisièmement, tout Dividende Préférentiel D accumulé au titre d'une Période devra être payé pari passu aux détenteurs de Parts Sociales à Droit Préférentiel D;

(i) Finalement, tous dividendes alloués aux Parts Sociales Ordinaires de Classe A et sur aux Parts Sociales Ordinaires de Classe B au titre d'une Période devront être payés pari passu aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe A et aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe B.

6.5.3 Capital

Lors d'un remboursement de capital par la Société, à l'occasion d'une liquidation, d'une réduction de capital, d'un rachat de Parts Sociales, d'un remboursement de Prime d'Emission ou autre, tout revenu du capital (et/ou tout surplus) distribuable aux Associés devra être distribué selon l'ordre de priorité suivant:

(e) Premièrement, un montant égal à tout Dividende Préférentiel C accumulé au titre d'une Période se terminant à la Date de Remboursement de Capital devra être payée pari passu aux détenteurs de Parts Sociales à Droit Préférentiel C et un montant égal à tout autre dividende impayé né sur toutes autres Parts Sociales devra être payé pari passu aux détenteurs des Parts Sociales concernées;

(f) Deuxièmement, un montant égal:

(s) Au capital social et à la prime d'émission payés sur chaque Part Sociale à Droit Préférentiel C; et

(t) Tout montant qui, ajouté aux montants figurant en (i) ci-dessus, permet aux détenteurs de Parts Sociales à Droit Préférentiel C de recevoir un montant équivalent à la Proportion Concernée remboursée aux détenteurs de Billets d'Emprunt sur le principal des Billets d'Emprunt concernés, ainsi que tout montant remboursé aux Associés HALVERTON au titre de tout prêt qu'ils auraient pu accorder à la Société, ainsi que tout montant remboursé aux Associés CPIM au titre de tout prêt qu'ils auraient pu accorder à la Société.;

Devra être payé aux détenteurs de Parts Sociales à Droit Préférentiel C (au pro rata du capital social et de la prime d'émission versés pour libérer les Parts Sociales en question);

(j) Troisièmement, tout revenu du capital restant impayé (et/ou tout autre surplus) moins le montant du capital social et la prime d'émission payés au titre des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales à Droit Préférentiel D, moins toute portion restante et non payée du Montant de l'Intéressement, doit être distribué pari passu comme suit:

aux détenteurs de Parts Sociales à Droit Préférentiel A, concernant la Proportion CPIM;

aux détenteurs de Parts Sociales à Droit Préférentiel B, concernant la Proportion HALVERTON (au pro rata du montant du capital social et de la prime d'émission initialement versés au titre de ces Parts Sociales);

(g) quatrièmement:

un montant égal au capital social et de la prime d'émission versés au titre des Parts Sociales à Droit Préférentiel D; et un montant égal au Montant de l'Intéressement,

doit être distribué aux détenteurs de Parts Sociales à Droit Préférentiel D (au pro rata du montant du capital social et de la prime d'émission initialement versés au titre de ces Parts Sociales); et

(h) finalement, un montant égal au montant du capital social et de la prime d'émission versés au titre des Parts Sociales Ordinaires doit être distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires (au pro rata du montant du capital social et de la prime d'émission initialement versés au titre de ces Parts Sociales).

6.5.4 Droits de vote

Lors des Assemblées Générales de la Société, les détenteurs des Parts Sociales ont un droit de vote proportionnel au nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et pouvoir de signature

Sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un des gérants ou par la signature simple ou conjointe de toutes personnes à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième lundi du mois de mai à 15 heures.

Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1. Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

12.2. Distribution de dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent Article 12.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le conseil de gérance en concertation avec les Associés:

- L'initiative de déclarer un dividende intérimaire et d'en autoriser éa distribution revient exclusivement au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts, et en particulier à l'Article 6.5. et de tout accord que les Associés pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société montrant un profit distribuable d'un montant suffisant pour procéder à la distribution intérimaire envisagée.

- Enfin, le montant du dividende intérimaire distribué doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société. Le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer les comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution de dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'Article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition des dividendes distribués et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution

de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée est clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les parties comparantes ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des dites comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Menna, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007. Relation: LAC/2007/3943. — Reçu 9.966,65 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007066100/242/1668.

(070069820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

MD Luxury Network S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 90.940.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 2 avril 2007, tenue au siège de la société

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration les résolutions suivantes:

Première Résolution

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Olivier Thonnard de son poste d'administrateur et décide de nommer en son remplacement par cooptation, Monsieur Christophe Masuccio, employé privé, né à Creutzwald (France), le 20 avril 1977, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, en tant que nouvel administrateur de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle de 2010.

Cette nouvelle nomination et la durée du mandat conféré seront ratifiées lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, le conseil d'administration se compose de la manière suivante:

- Monsieur Angelo Zito, administrateur-délégué, son mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire en 2012;
- Monsieur Aleksandar Vukotic, administrateur, son mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire en 2012;
- Monsieur Christophe Masuccio, administrateur, son mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire en 2010.

Le commissaire aux comptes est:

FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l., son mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire en 2009.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007065377/1429/28.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01556. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Tarn Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 17.840.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 24 avril 2007 tenue au siège social de la société
Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration les résolutions suivantes:

Première Résolution

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Patrick Hosti de son poste d'administrateur et décide de nommer en son remplacement par cooptation, Monsieur Aleksandar Vukotic, employé privé, né à Pancevo (Serbie), le 21 février 1973, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, en tant que nouvel administrateur de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2009.

Cette décision sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Seconde Résolution

Faisant suite à la précédente résolution, le Conseil Administration se décompose comme suit:

- Christophe Masuccio, administrateur
- Francesco Zito, administrateur
- Aleksandar Vukotic, administrateur

Leur mandat prend fin lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2009.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007065366/1429/26.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01551. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Tung Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 24.960.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TUNG LUXEMBOURG HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007066295/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00410. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Jari Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 87.305.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JARI INVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007066567/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00239. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Teufelsbad, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.480.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} juin 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007066518/239/12.

(070070325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Bad Schönborn, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.473.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} juin 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007066517/239/12.

(070070322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Jari Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 87.305.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JARI INVEST S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007066566/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00241. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Kadant Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 97.952.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of KADANT HOLDINGS SARL, a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 97.952, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, on 23 December 2003, published in the Luxembourg Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number C-112 of 28 January 2004 (the «Company»).

To this end, appears the sole shareholder of the Company, KADANT HOLDINGS LLC, a limited liability company, having its registered office at One Acton Place, Suite 202, Acton, Massachusetts, 01720, United States of America (KA-

DANT LLC), here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, duly authorised to act in the name and on behalf of KADANT LLC by virtue of a manager's resolution of 26 June 2006.

The proxy-holder declared and requested the notary to act that:

I.- All the 500 (five hundred) shares representing the whole share capital of the Company is represented, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder of the Company has been beforehand informed.

II.- The agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Approval of the annual accounts of the Company for the year ended 31 December 2005;
2. Dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of a liquidator;
4. Determination of the powers of the liquidator;
5. Approval of the liquidation accounts;
6. Declaration of the liquidator regarding the assets and liabilities of the Company;
7. Closing of the liquidation of the Company;
8. Discharge to the liquidator and to the managers of the Company;
9. Determination of the place of keeping of the Company's documents and books;
10. Powers; and
11. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It resolved to approve the annual accounts of the Company for the year ended 31 December 2005, a copy of which is attached to these minutes.

It is further resolved to carry forward the profit of GBP 18,036.- (eighteen thousand and thirty-six Pounds Sterling).

It is also resolved to grant full discharge to the managers for the accomplishment of their mandate for the year ended 31 December 2005.

Second resolution

It is resolved, according to article 20 of the Company's articles of association, to pronounce the voluntary dissolution of the Company and to put it into liquidation (the «Company Liquidation») with immediate effect.

Third resolution

It is resolved, according to article 20 of the Company's articles of association, to appoint as liquidator of the Company, KADANT LLC, (the «Liquidator»).

Fourth resolution

It is resolved to give to the Liquidator the following powers:

The Liquidator shall have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the Company Liquidation.

It will be notably empowered to represent the Company during the liquidation proceedings, to dispose of all assets, to discharge the liabilities and to distribute, partially or entirely, the net assets of the Company to the sole shareholder in kind or in cash at any time during the liquidation proceedings.

The Liquidator is exempt from drawing up an inventory and can refer to the books of the Company.

Fifth resolution

It is resolved to approve the liquidation accounts of the Company dated 26 June 2006, as attached to the present resolutions, whereby the remaining assets and liabilities of the Company are in particular composed as follows:

Assets	GBP
Amounts due from Affiliates	14,791.-
Bank account	<u>52,182.-</u>
Total:	66,973.-
<i>Liabilities</i>	
Charges for Professional Services	9,200.-
Tax debts on companies income	15,415.-
Amounts due to Affiliates	<u>2,433.-</u>
Total:	27,048.-

Sixth resolution

It is acknowledged that the Liquidator declared that (i) the Company does no longer carry out any activity and that (ii) to the exception of the liabilities listed here-above under resolution five, all liabilities of the Company have been settled and that the liabilities in relation to the closing of the liquidation are duly supplied with and that KADANT LLC irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

It is acknowledged that the Liquidator declared that KADANT LLC has taken over all remaining assets of the Company as listed hereabove under resolution five.

It is also acknowledged that the Liquidator has performed all the formalities necessary in order to make fully effective the above take over of all the remaining assets and liabilities of the Company and received the approval to the transfer of the assigned liabilities from the creditors.

Seventh resolution

It is resolved to declare the liquidation as accomplished and the Company to have ceased to exist with effect at the date hereof.

Eighth resolution

It is resolved to give full and complete discharge, up to this date, to KADANT LLC in its capacity as liquidator of the Company for the accomplishment of his duty and to the members of the board of managers of the Company for the accomplishment of their mandate.

Ninth resolution

It is resolved that the Company's documents and books are to be kept during the five years following the closing of the liquidation with ALTER DOMUS, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Tenth resolution

It is resolved to grant all powers to the Liquidator and/or to any member of the law firm NOBLE & SCHEIDECKER and/or to any member of ALTER DOMUS in order to perform the publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

French translation:

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de KADANT HOLDINGS SARL, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 5, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 97.952, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial C luxembourgeois, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 112 du 28 janvier 2004 (la «Société»).

A cette fin comparaît l'associé unique, KADANT HOLDINGS LLC, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au One Acton Place, Suite 202, Acton, Massachusetts, 01720, Etats-Unis d'Amérique (KADANT LLC), ici représentée par M. Patrick Van Hees, juriste à Mersch, dûment autorisé à agir au nom et pour le compte de KADANT LLC en vertu d'une résolution du gérant du 26 juin 2006.

Le mandataire a déclaré et a prié le notaire d'acter:

I.- Toutes les cinq cents (500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut se prononcer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'associé unique a été préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels de la Société pour l'année se terminant au 31 décembre 2005;
2. Dissolution et liquidation de la Société;
3. Nomination d'un liquidateur;
4. Détermination des pouvoirs du liquidateur;

5. Approbation des comptes de liquidation;
6. Déclaration du liquidateur concernant les actifs et les dettes de la Société;
7. Clôture de la liquidation de la Société;
8. Décharge donnée au liquidateur et aux gérants de la Société;
9. Détermination du lieu de conservation des documents et livres de la Société;
10. Pouvoirs; et
11. Divers.

Après délibération, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'année se terminant au 31 décembre 2005, une copie des comptes annuels étant annexée à la présente minute.

Il est ensuite décidé de reporter le profit de GBP 18.036,- (dix-huit mille trente-six livres sterling).

Il est aussi décidé de donner pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat relatif à l'année se terminant le 31 décembre 2005.

Deuxième résolution

Il est décidé, conformément à l'article 20 des statuts de la Société, de prononcer la dissolution volontaire de la Société et de mettre cette dernière en liquidation (la «Liquidation de la Société») avec effet immédiat.

Troisième résolution

Il est décidé, conformément à l'article 20 des statuts de la Société, de nommer liquidateur de la Société, KADANT LLC (le «Liquidateur»).

Quatrième résolution

Il est décidé de conférer au Liquidateur les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte ou tout document, pour faire toute déclaration et pour faire toute action nécessaire ou utile à la réalisation de la Liquidation de la Société.

Il sera notamment habilité à représenter la Société durant le processus de liquidation, à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes de la Société, et à distribuer, en tout ou en partie, les actifs nets de la Société à l'associé unique, en espèces ou en nature, à tout moment au cours du processus de liquidation.

Le Liquidateur est exonéré de dresser un inventaire et peut se référer aux livres de la Société.

Cinquième résolution

Il est décidé d'approuver les comptes de liquidation de la Société datés du 26 juin 2006, tels qu'attachés aux présentes résolutions et dont il ressort en particulier que les actifs et les dettes restants de la Société sont composés comme suit:

<i>Actifs</i>	GBP
Montants dus par les Affiliés	14.791,-
Compte bancaire	52.182,-
Total:	66.973,-
 <i>Dettes</i>	
Charges pour Prestations Professionnelles	9.200,-
Dettes d'impôt	15.415,-
Montants dus aux Affiliés	2.433,-
Total:	27.048,-

Sixième résolution

Il est pris acte que le Liquidateur a déclaré que (i) la Société n'exerce plus aucune activité et qu' (ii) à l'exception des dettes mentionnées ci-avant sous la résolution cinq, toutes les dettes de la Société ont été réglées et que toutes les dettes en rapport avec la clôture de la liquidation ont été provisionnées et que KADANT LLC s'engage irrévocablement à prendre en charge toute dette présente et encore impayée de la Société dissoute.

Il est pris acte que le Liquidateur a déclaré que KADANT LLC a repris tous les actifs restant de la Société tels que mentionnés ci-avant sous la résolution cinq.

Il est aussi pris acte que le Liquidateur a effectué toutes les formalités nécessaires pour rendre pleinement effective la reprise précitée de tous les actifs et dettes restants de la Société, et que l'approbation des créanciers pour le transfert des dettes a été obtenue.

Septième résolution

Il est décidé de déclarer que la liquidation est accomplie et que la Société a cessé d'exister à la date des présentes.

Huitième résolution

Il est décidé de donner pleine et entière décharge, jusqu'à la date d'aujourd'hui, à KADANT LLC en sa qualité de liquidateur de la Société pour l'accomplissement de sa mission et aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'accomplissement de leur mandat.

Neuvième résolution

Il est décidé que les documents et livres de la Société seront conservés cinq ans après la clôture de la liquidation par ALTER DOMUS, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Dixième résolution

Il est décidé de donner tous pouvoirs au Liquidateur et/ou à tout membre du Cabinet d'Avocats NOBLE & SCHEI-DECKER et/ou à tout membre d'ALTER DOMUS pour effectuer les publications requises par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare, que sur la demande du comparant, le présent acte est dressé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 juillet 2006, vol. 437, fol. 48, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juillet 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007066038/242/198.

(070069609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Wolmirstedt, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.471.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} juin 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007066516/239/12.

(070070319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Ciancone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 123.604.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} juin 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007066523/239/12.

(070070369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Stylemode S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 42.602.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 10 avril 2007 tenue au siège social de la société
Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration les résolutions suivantes:

Première Résolution

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Patrick Hosti de son poste d'administrateur et décide de nommer en son remplacement par cooptation, Monsieur Aleksandar Vukotic, employé privé, né à Pancevo (Serbie), le 21 février 1973, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, en tant que nouvel administrateur de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2009.

Cette décision sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Seconde Résolution

Suite à la résolution qui précède, le Conseil Administration se compose de la manière suivante:

- Monsieur Christophe Masuccio, administrateur, son mandat expirant lors de l'Assemblée générale ordinaire en 2009;
- Monsieur Francesco Zito, administrateur, son mandat expirant lors de l'Assemblée générale ordinaire en 2009;
- Monsieur Aleksandar Vukotic, administrateur, son mandat expirant lors de l'Assemblée générale ordinaire en 2009.

Le commissaire aux comptes est:

- SUPERVISAE LIMITED, son mandat expirant lors de l'Assemblée générale ordinaire en 2009.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007065370/1429/27.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01546. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Antex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 37.176.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 24 avril 2007 tenue au siège social de la société
Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration les résolutions suivantes:

Première Résolution

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Patrick Hosti de son poste d'administrateur et décide de nommer en son remplacement par cooptation, Monsieur Aleksandar Vukotic, employé privé, né à Pancevo (Serbie), le 21 février 1973, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, en tant que nouvel administrateur de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2009.

Cette décision sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Seconde Résolution

Faisant suite à la précédente résolution, le Conseil Administration se décompose comme suit:

- Christophe Masuccio, administrateur
- Francesco Zito, administrateur
- Aleksandar Vukotic, administrateur

Leur mandat prend fin lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2009.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007065368/1429/26.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01548. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Greenridge Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.403.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47081 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007066460/211/11.

(070070192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Foncière Colbert Orco Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 82.185.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007066565/1031/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05811. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

SEB Fund Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 44.726.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden
Notaire

Référence de publication: 2007066526/213/11.

(070070645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Foncière Colbert Orco Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 82.185.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007066564/1031/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05813. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Siello S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale Langwies.

R.C.S. Luxembourg B 128.159.

STATUTS

L'an deux mille sept, le seize mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

- 1) La société anonyme FRASALUX S.A., L-6117 Junglinster, IIA, rue de la Gare, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur André Kayser, qualifié ci-après.
- 2) Monsieur André Kayser, commerçant, demeurant à L-6195 Imbringen, 24, Remesfeld.
- 3) Madame Marianne Kayser-Elcheroth, commerçante, demeurant à L-6195 Imbringen, 24, Remesfeld.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de SIELLO S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Junglinster.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec restauration.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration élira en son sein un président.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} lundi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.
- 3) Exceptionnellement, le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s) peut (peuvent) être nommé(s) par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

	Actions
1) La société anonyme FRASALUX S.A., L-6117 Junglinster, 11 A, rue de la Gare, neuf cent quatre-vingt-dix-huit	998
2) Monsieur André Kayser, commerçant, demeurant à L-6195 Imbringen, 24, Remesfeld, une,	1
3) Madame Marianne Kayser-Elcheroth, commerçante, demeurant à L-6195 Imbringen, 24, Remesfeld, une	1
Total: mille	1000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de deux mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur André Kayser, commerçant, né à Lamadelaine, le 24 décembre 1951, demeurant à L-6195 Imbringen, 24, Remesfeld;
 - b) Madame Marianne Kayser-Elcheroth, commerçante, née à Luxembourg, le 10 avril 1957, demeurant à L-6195 Imbringen, 24, Remesfeld;
 - c) Monsieur Christophe Hoff, employé comptable, né à Algrange, (France), le 17 avril 1973, demeurant à F-57180 Terville, 7, rue de Normandie, (France).
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme COMFILUX S.A., avec siège social à L-6117 Junglinster, IIA, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 68.171.

4.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes été fixée à six ans.

5.- Le siège social est établi à L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale CENTRE COMMERCIAL LANG-WIES 1.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme en qualité de premiers administrateurs-délégués de la société Monsieur André Kayser et Madame Marianne Kayser-Elcheroth, préqualifiés, lesquels pourront valablement engager la société en toutes circonstances par leur signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Kayser, M. Kayser-Elcheroth, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mai 2007. Relation GRE/2007/2322. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007065866/231/139.

(070069567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

Fi Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 29.479.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007066296/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00866. - Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Drayton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 41.520.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DRAYTON S.A.

FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2007066293/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00408. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070070374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

CalEast Holdings 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.779.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} juin 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007066524/239/12.

(070070375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Egon Diamond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.785.

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EGON DIAMOND S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, trade register Luxembourg section B number 55.785, incorporated by deed dated on 21st of June 1996, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 542 of 24th of October 1996.

The meeting is presided by Noëlle Piccione, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the 40.000 (forty) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Modification of the article 4 of the Articles of Association as follows:

«The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The company may furthermore perform all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

The company may issue ordinary or convertible bonds suitable to achieve its objects.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may give any guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies, group companies and any other companies. The company may grant pledges, charges, mortgages or any other types of security interests over or assign for collateral purposes all or some of its assets.»

2. Acceptance of the resignation of three Directors and appointment of their replacement.

3. Special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignation.

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to modify article 4 of the Articles of Association as follows:

«The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The company may furthermore perform all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

The company may issue ordinary or convertible bonds suitable to achieve its objects.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may give any guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies, group companies and any other companies. The company may grant pledges, charges, mortgages or any other types of security interests over or assign for collateral purposes all or some of its assets.»

Second resolution

The meeting decides:

- to accept the resignation of the three following Directors A:
 - a) Alain Renard, employee, residing professionally in Luxembourg;
 - b) Marc Limpens, employee, residing professionally in Luxembourg;
 - c) Serge Krancenblum, MBA graduate, residing professionally in Luxembourg;

- to appoint as new Directors A:

- a) Nishit Parikh, diamond merchant, residing in Antwerpen (Belgium);
- b) Saurin Parikh, diamond merchant, residing in Antwerpen (Belgium).

Their mandates will end on the ordinary general meeting of 2008.

Third resolution

The meeting decides to give special discharge of the resigning Directors for the exercise of their mandates until the date of resignation.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le treize mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EGON DIAMOND S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg section B numéro 55.785, constituée suivant acte reçu le 21 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 542 du 24 octobre 1996.

L'assemblée est présidée par Noëlle Piccione, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 40.000 (quarante mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriétés immobilières ou mobilières, qu'elle pourra juger utiles pour l'accomplissement de ses objectifs.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut émettre des obligations ordinaires ou convertibles pour l'accomplissement de son objet social.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société pourra donner des garanties et octroyer des sûretés réelles en faveur de tiers en vue de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées, des sociétés de son groupe ou de toute autre société. La société pourra accorder des nantissements («pledges, charges»), des hypothèques («mortgages») ou tout autre type de sûretés réelles ou transférer la propriété à titre de garantie, de tout ou partie de ses actifs.

2. Acceptation de la démission de trois administrateurs et nomination de leurs remplaçants.

3. Décharge spéciale aux administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de leur démission.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

«La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriétés immobilières ou mobilières, qu'elle pourra juger utiles pour l'accomplissement de ses objectifs.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut émettre des obligations ordinaires ou convertibles pour l'accomplissement de son objet social.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société pourra donner des garanties et octroyer des sûretés réelles en faveur de tiers en vue de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées, des sociétés de son groupe ou de toute autre société. La société pourra accorder des nantissements («pledges, charges»), des hypothèques («mortgages») ou tout autre type de sûretés réelles ou transférer la propriété à titre de garantie, de tout ou partie de ses actifs.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide:

- d'accepter la démission des trois administrateurs A suivants:

- a) Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- b) Marc Limpens, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- c) Serge Krancenblum, diplômé MBA, demeurant professionnellement à Luxembourg;

- de nommer comme nouveaux administrateurs A:

- a) Nishit Parikh, diamantaire, demeurant à Antwerpen (Belgique);
- b) Saurin Parikh, diamantaire, demeurant à Antwerpen (Belgique).

Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée générale ordinaire de 2008.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge spéciale aux administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de leur démission.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: N. Piccione, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007. Relation: LAC/2007/2342. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007066464/211/164.

(070070231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2007.

Ala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 114.155.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10 avril 2007

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10 avril 2007 les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Aleksandar Vukotic de son poste d'administrateur de la société et décide de pourvoir à son remplacement par la nomination suivante au sein du conseil d'administration:

- Monsieur Maurits Hondius, administrateur de sociétés, né à La Haye (Pays-Bas), le 15 février 1955, demeurant professionnellement à L-4063 Esch-sur-Alzette, 1, rue Pierre Claude.

Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle en 2011.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le conseil d'administration se compose de la manière suivante:

- Monsieur Christophe Masuccio, administrateur, son mandat expirant en 2011;

- Monsieur Pascal Robinet, administrateur, son mandat expirant en 2011;

- Monsieur Maurits Hondius, administrateur, son mandat expirant en 2011.

Le commissaire aux comptes est:

- FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l., son mandat expirant en 2011.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007065378/1429/27.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01561. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

C.E.V. Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 109.303.

—
La société FIDOM SARL, ayant son siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, inscrite au numéro du registre de commerce B 96.945, fait savoir qu'elle s'est démis avec effet immédiat de ses fonctions de commissaire aux comptes en raison de l'impossibilité de remplir son mandat.

La société FIDOM SARL., ayant son siège à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, inscrite au numéro du registre de commerce B 96.945, fait savoir qu'elle dénonce le siège social de la société C.E.V. HOLDING S.A. avec effet immédiat.

La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., ayant son siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, 34 Ilôt du Château, inscrite au numéro du registre de commerce B 107.117, fait savoir qu'elle s'est démis avec effet immédiat de son mandat d'administrateur en raison de l'impossibilité de remplir son mandat.

La société BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, 34 Ilôt du Château, inscrite au numéro du registre de commerce B 107.480, fait savoir qu'elle s'est démis avec effet immédiat de son mandat d'administrateur en raison de l'impossibilité de remplir son mandat.

Wiltz, le 12 décembre 2006.

FIDOM S.A.R.L. / INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A. / BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature / Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007065160/772/22.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} juin 2007, réf. DSO-CF00022. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070068561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.
